10 ans
2015 - 2025

SYDNE
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
DU NORD ET DE L'EST DE LA RÉUNION

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés du Nord et de l'Est de la Réunion

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION GÉNÈRALE 4

1.1. LE TERRITOIRE 4

1.2. LES COMPÉTENCES 5

1.3. LES INSTANCES 6

II. LES RESSOURCES HUMAINES 10

III. LA COMMANDE PUBLIQUE 13

IV. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS 16

4.1. LES ÉQUIPEMENTS 16

4.2. LES TONNAGES TRAITÉS EN 2025 17

4.3. SYNOPTIQUE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN 2025 : 237 840 T . 18

4.4. RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS EN 2025 19

4.5. PERFORMANCES DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2024 19

4.6. LES TRAITREMENTS DES DECHETS PAR EQUIPEMENTS 20

V. INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET 33

5.1. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 33

5.2. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 37

5.3. BUDGET VERT 39

5.4. SYNTHÈSE DES COÛTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS 40

5.5. IMPACT DES CYCLONES BELAL (2024) ET GARANCE (2025) 42

5.6. TABLEAU DE BORD FINANCIER (TBF) – ANALYSE COMPARÉE 2023 / 2024 / 2025 43

5.7. CONCLUSION GÉNÉRALE 47

5.8. LA MATRICE DES COUTS DU SYDNE 48

VI. ORIENTATIONS, PERSPECTIVES et PROJETS 50

6.1. PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES 51

6.2. PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS 53

6.3. PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE VALORISATION MATIÈRE 55

VII. ANNEXES 56

7.1. DÉTAILS DES TONNAGES COLLECTÉS PAR COLLECTIVITÉ 57

7.2. DÉTAILS DES TONNAGES REÇUS PAR LE CENTRE DE TRI VALO.I 58

7.3. SYDNE – CHIFFRES CLÉS 2025 60

7.4. FICHES D'IDENTITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU SYDNE 62

I. PRÉSENTATION GÉNÈRALE

1.1. LE TERRITOIRE

Le **SYDNE** (Syndicat de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion) est un **syndicat mixte ouvert**, créé par **arrêté préfectoral n° 5367/SG-DRTCV-1 en date du 24 décembre 2014**. Il a pour mission d'assurer le **traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés** produits sur le bassin Nord et Est de l'île.

Le territoire couvert par le SYDNE s'étend sur une superficie de **102 713 hectares** et concerne une population de **345 553 habitants** (+ 1,24 %), répartie sur **9 communes** : Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose.

Le syndicat regroupe **deux intercommunalités** membres : la **CINOR** (Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion) et la **CIREST** (Communauté Intercommunale Réunion Est), ainsi que deux membres associés : la **Région Réunion** et le **Département de La Réunion**.

Par son action, le SYDNE, tout comme le second syndicat : ILEVA, joue un **rôle central** dans la structuration et la mise en œuvre des politiques publiques locales de **gestion des déchets**, en lien étroit avec les enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire.

1.2. LES COMPÉTENCES

Les deux intercommunalités membres du SYDNE, **la CINOR et la CIREST**, ont transféré au syndicat la **compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »**. En revanche, elles conservent la **compétence « collecte et prévention des déchets »**, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dans les faits, chaque EPCI continue d'assurer :

- l'organisation et la gestion des **collectes des déchets**,
- la **gestion des déchèteries**,
- et la gestion du centre de **transit des déchets**.

Une fois collectés, le **SYDNE** assure le **traitement de l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés** produits sur son territoire. Cela inclut :

- les **déchets recyclables** issus des **collectes sélectives**,
- les **ordures ménagères résiduelles**,
- les **encombrants**,
- les **déchets apportés en déchèteries**, qu'ils proviennent des **particuliers** ou des **professionnels**,
- ainsi que les déchets produits par les **artisans et commerçants**, collectés en mélange avec les déchets des ménages dans le cadre de **contrats de redevance spéciale**.

Les **missions principales du SYDNE** s'articulent autour de deux grands axes :

1) **Assurer la gestion du traitement des déchets**
   → en **optimisant l'exploitation des équipements existants** ou en **faisant appel à des prestataires extérieurs** lorsque cela est nécessaire, afin de garantir la continuité du service public.

2) **Déployer une politique ambitieuse de valorisation des déchets**
   → en **mettant en œuvre de nouveaux équipements performants**, innovants et respectueux de l'environnement, dans une logique de **réduction de l'enfouissement** et de **valorisation maximale des ressources** contenues dans les déchets.

Cette stratégie vise à répondre aux enjeux réglementaires, environnementaux et économiques de la gestion moderne des déchets, tout en accompagnant les collectivités membres vers une transition écologique concrète et durable.

Siège du SYDNE

1.3. LES INSTANCES

LE COMITÉ ET LE BUREAU SYNDICAL

Le **SYDNE** est administré par un **comité syndical**, instance délibérante chargée de définir la **stratégie du syndicat**, de **voter le budget**, de **décider des investissements** et de **déterminer les modalités de gestion du service public** de traitement des déchets.

Ce comité est composé de **délégués titulaires** désignés par les assemblées délibérantes des membres adhérents (CINOR, CIREST, Région Réunion, Département). Pour chaque titulaire, un **suppléant** est également désigné dans les mêmes conditions. Ce dernier siège uniquement **en cas d'absence du délégué titulaire** et dispose alors d'une **voix délibérative**.

Une nouvelle élection des membres du comité syndical a été organisée en **octobre 2022**, conformément aux dispositions statutaires.

En 2025, les 12 membres du comité et du bureau syndicat sont :

COLLECTIVITÉS	MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
CINOR	**Président**	**Daniel ALAMELOU**	Hermann SAMBENOUN
CIREST	1er Vice-Président	Joé BEDIER	Elodie PRAUD
CINOR	2ème Vice-Présidente	Karel MAGAMOOTOO	Véronique POUNOUSSAMY
CIREST	3ème Vice-Président	Dominique PANAMBALOM	Sidoleine PAPAYA
CINOR	Élus	Marcel PONY	Maurice GIRONCEL
CINOR	Élus	Ramata TOURE	Marie-Andrée MAHOMED ISSOP
CINOR	Élus	Jean-Pierre MARCHAU	Jacques LOWINSKY
CINOR	Élus	Monique ORPHE	Audrey BELIM
CIREST	Élus	Patrice SELLY	Odile DAMOUR
CIREST	Élus	Jeannick ATCHAPA	Johnny PAYET
REGION REUNION	Élus	Mickaël SIHOU	Christian ANNETTE
DEPARTEMENT	Élus	Jean Marie VIRAPOULLE	Bruno ROBERT

ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DU SYDNE

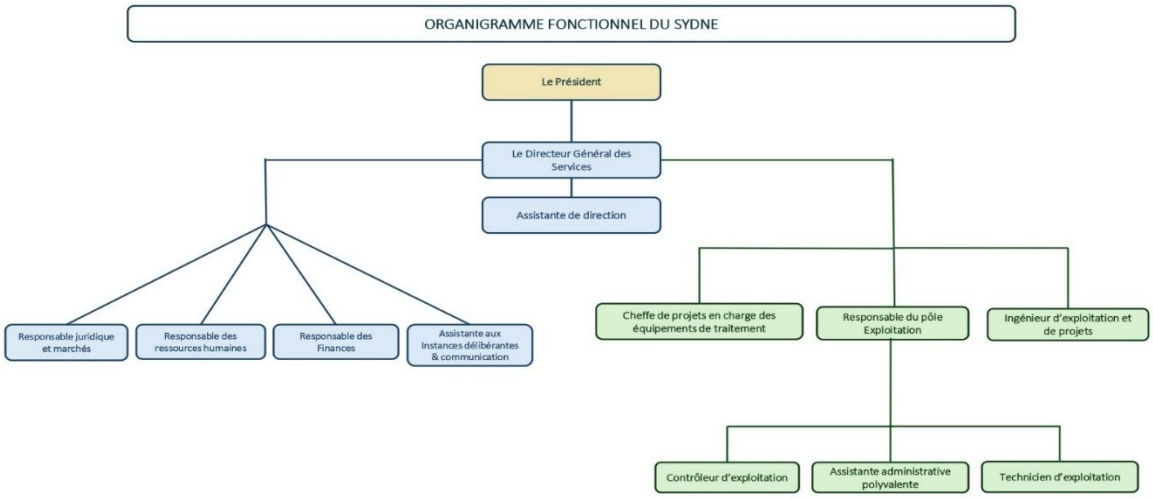

LE COMITÉ SYNDICAL

Au cours de l'année 2025, le comité syndical s'est réuni à **six reprises**. Soit autant que l'an dernier.
Il s'est également tenu **une séance du Bureau syndical** et **quatre commissions d'appel d'offres** (CAO).
De manière globale, le taux de présence des élus s'élève à **71 %** contre **74%** pour l'année 2024, **soit une légère baisse de 3%.**
Le taux de présence détaillé à chaque comité est représenté de la façon suivante :

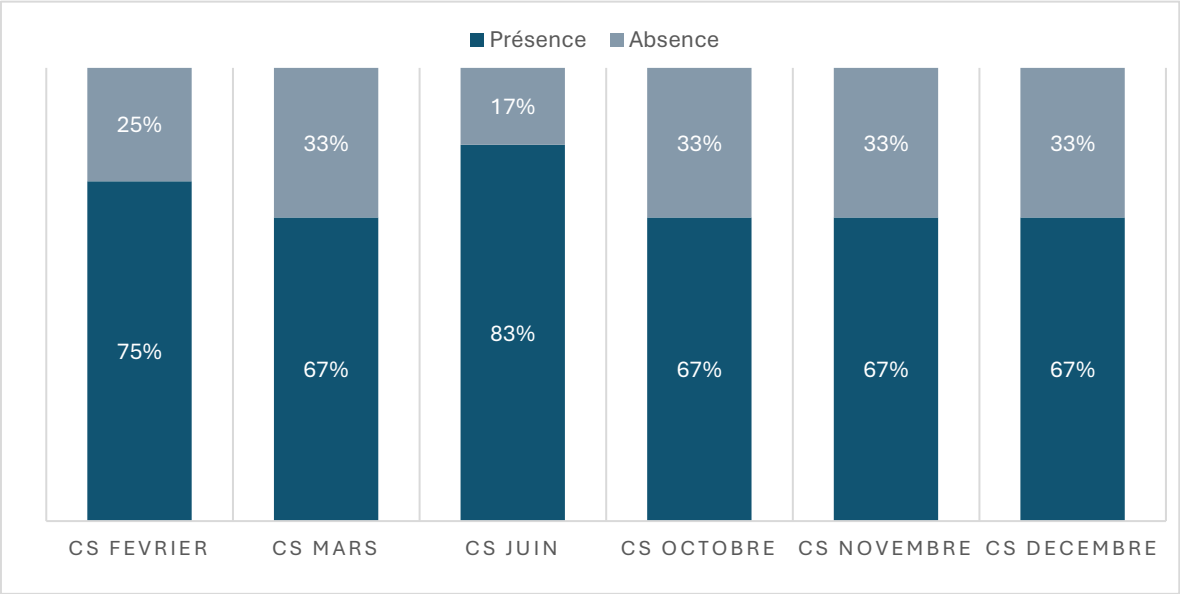

LA COMMUNICATION

Sur la partie communication, **31** actualités ont été relayées sur le site internet et **54** publications ont été postées sur la page Facebook.
Compte tenu de la période de réserve électorale à compter de septembre 2025, la communication et les actions menées ont été limitées.

FACEBOOK DU SYDNE

L'ADMINISTRATION

L'activité administrative en 2025 se caractérise par une baisse des échanges de courriers et une hausse significative des réunions organisées au siège. Les courriers entrants et sortants enregistrent respectivement une diminution de **17 %** et de **11 %** par rapport à 2024, tandis que les réunions tenues au siège progressent de **32 %**, traduisant une dynamique accrue de travail collaboratif et de gouvernance.

	2024	2025	
Nombre de courriers reçus	*179*	*149*	-17%
Nombre de courriers transmis	*211*	*189*	-10%
Nombre de réunions tenues au siège	*57*	*75*	32%

RETROSPECTIVE 2025

MARS

*Le **cyclone GARANCE** a durement touché le bassin Nord-Est. Les ateliers de broyage ont été doublés sur les deux plateformes du SYDNE. Le dispositif a été renforcé par l'ouverture de deux plateformes temporaires à St Benoît et Ste-Marie pour accélérer le traitement des déchets végétaux.*

AVRIL

*Au travers de différentes actions, le SYDNE a soutenu **le PLASTIC ODYSSEY** qui a jeté l'ancre à la Réunion : visite du bateau, sensibilisation des scolaires lors de projections de films sur les pollutions marines et table ronde sur les pollutions plastiques.*

Ces échanges ont permis d'évoquer sur les enjeux d'aboutir à des solutions à l'échelle régionale du bassin de l'océan indien, pour faire face ensemble à la problématique du traitement des déchets ménagers et de la préservation de nos milieux naturels.

AOUT

2015 – 2025 : Le 28 août, ***le SYDNE a fêté ses 10 ans avec*** *l'ensemble des partenaires et acteurs de la gestion des déchets ménagers de la Réunion. L'occasion de tenir un séminaire à la médiathèque de Sainte Suzanne sur l'avenir de nos déchets avec le partage de visions des acteurs engagés dans la transition écologique de notre île.*

SEPTEMBRE

Une délégation du SYDNE a visité ***le chantier de la future chaudière d'ALBIOMA.*** *Cette visite a permis de constater que les travaux se poursuivent à un rythme soutenu pour une livraison de la chaudière, avant fin 2026, conforme au planning annoncé.*

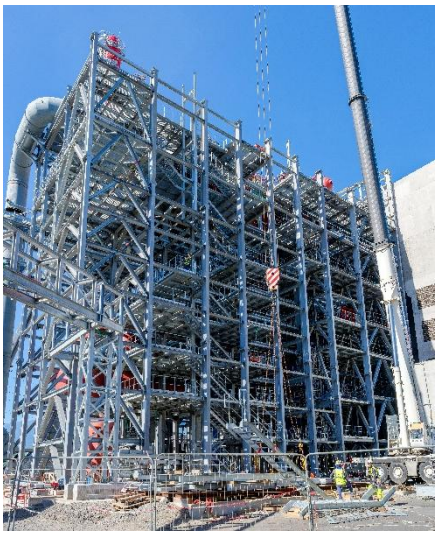

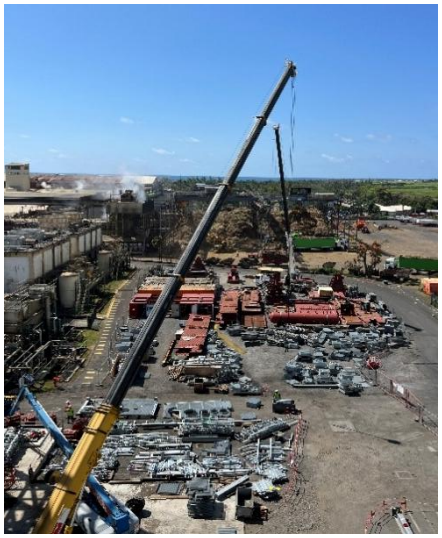

II. LES RESSOURCES HUMAINES

Effectifs

12 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2025

> **8** fonctionnaires
> **4** contractuels permanents
> **0** contractuel non permanent

1 contractuel permanent en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

L'effectif du syndicat n'a pas évolué en 2025 et compte **8 fonctionnaires et 4 contractuels** sur emplois permanents donc 1 en CDI.

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	63%	50%	58%
Technique	38%	50%	42%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie

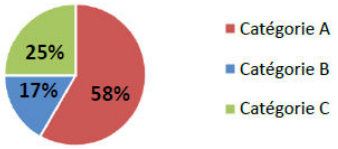

Répartition par genre et par statut

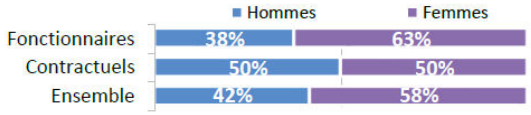

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	33%
Adjoints administratifs	25%
Ingénieurs	25%
Techniciens	17%

En 2025, **42% des agents sont des hommes** et **58% des agents sont des femmes**. La majorité des agents sont issus de la catégorie A (58%).

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

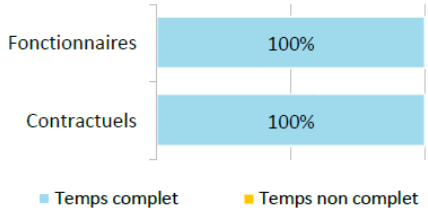

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

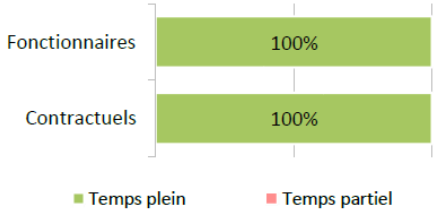

En 2025, l'ensemble des agents travaillaient à temps complet.

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	42,50
Contractuels permanents	41,25
Ensemble des permanents	**42,08**

Tranche d'âge
de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

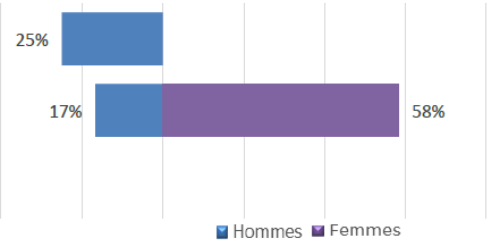

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

En 2025, la moyenne d'âge des agents est de 42 ans.

Équivalent temps plein rémunéré

12,06 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2025

> **8,06** fonctionnaires
> **4,00** contractuels permanents
> **0,00** contractuel non permanent

21 949 heures travaillées rémunérées en 2025

Répartition des ETPR permanents par catégorie

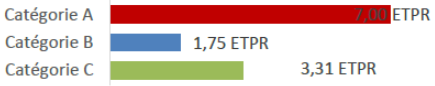

Positions particulières

> Un agent en disponibilité

En 2025, les principaux équivalent temps plein rémunéré sont des agents de catégorie A (7 ETPR). Un agent a été placé en disponibilité.

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 2,14 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	41 932 693 €	Charges de personnel*	895 794 €	→	Soit 2,14 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	667 188 €
Primes et indemnités versées :	290 676 €
IFSE :	110 601 €
CIA :	8 419 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	3 434 €
SFT *(titulaire uniquement)* :	3 417 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunération - emploi non permanent :
0 €

En 2025 les charges de personnel représentent **2,14 % du budget de fonctionnement** de la collectivité.

Absences

En moyenne, 52,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2025 par fonctionnaire

> **En moyenne, 33 jours d'absence pour tout motif médical en 2025 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	13,65%	9,04%	12,11%
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	14,37%	9,04%	12,59%
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	15,82%	9,86%	13,84%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

En 2025, la moyenne des absences pour tout motif médical était de 52,4 jours par fonctionnaire et de 33 jours par agent contractuel, soit un **taux d'absentéisme global de 13,84%** pour l'ensemble des agents.

Formation

En 2025, 83,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2025

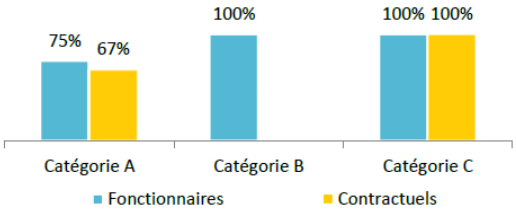

67 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2025

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

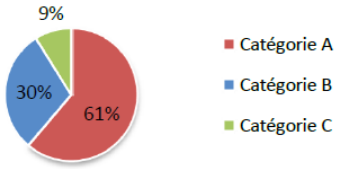

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 5,6 jours par agent

13 493 € ont été consacrés à la formation en 2025

En 2025, la majorité des agents ont suivi une formation soit 83,3% des agents avec un nombre moyen de 5,6 jours par agent. Avec l'accompagnement du Centre de gestion, des formations de sensibilisations aux risques psychosociaux ainsi qu'aux troubles musculosquelettiques ont été réalisées.

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**1 460 €**	**180 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**209 €**	**60 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

En 2025, la collectivité a consacré une part de 1460€ de participation à la complémentaire santé des agents et de 180€ en prévoyance.

III. LA COMMANDE PUBLIQUE

Le traitement et la valorisation des déchets impliquent la passation de nombreux marchés publics, selon des procédures variées (appel d'offres ouvert, marché à procédure adaptée, etc.), et ce, auprès de **prestataires spécialisés** sélectionnés pour répondre aux besoins techniques et réglementaires du service.

LES MARCHÉS EN COURS

N° DE MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE(S)	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ	LOCALISATION
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Encombrants					
MN 48	**MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE DE TRI, TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS NON DANGEREUX AU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS NON DANGEREUX**	INOVEST	**21/12/2020**	**29/10/2026**	Sainte-Suzanne
Déchets verts					
2021-03-AO	**TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DU BASSIN NORD DU SYDNE LOT 1 : Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts du Sydne située à la Jamaïque**	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	**01/06/2022**	**31/05/2027**	Saint-Denis
2021-03-AO	**TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DU BASSIN NORD DU SYDNE LOT 2 : Traitement par broyage des déchets verts sur la plate-forme du Titulaire**	RECYCLAGE DU L'OUEST (RDO)	**01/06/2022**	**26/07/2027**	Saint-Paul
2022-01-AO	**EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS SITUÉE À SAINTE-ROSE**	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	**07/09/2022**	**06/09/2027**	Sainte-Rose
Déchets recyclables					
2020-02-AO	**TRI ET CONDITIONNEMENT DES DECHETS RECYCLABLES ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE SUR LE TERRITOIRE DU SYDNE**	VAL.OI	**01/01/2021**	**31/12/2025**	Sainte-Marie
2024-07-PA	**REPRISE DES PAPIERS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE SUR LE TERRITOIRE DU SYDNE**	PULP ECO	**20/09/2024**	**31/12/2025**	Le Port
2023-01-PA	**Valorisation des pneus usagés issus du territoire du SYDNE**	SOLYVAL	**09/05/2023**	**08/05/2026**	Le Port
2023-03-AO	**Traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE**	ENTREPRISE ROBERT	**12/12/2023**	**11/12/2028**	Bras-Panon
2024-05-PA	**Valorisation déchets métalliques en vrac du territoire du SYDNE**	CANDE BTP	**08/11/2024**	**07/11/2025**	Sainte-Suzanne
Prestations intellectuelles : Etudes techniques					
2020-04-AO	**Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement des déchets verts sur SAINT-BENOIT**	SAFEGE	**10/12/2020**	**16/06/2025**	
2024-01-AO	**AMO pour la définition et la conception d'une installation de stockage de déchets ultimes sur le territoire du SYDNE**	ECOGEOS - ATM OI - SKOV	**03/05/2024**	**02/05/2029**	

2024-03-PA	**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) pour la définition, la rédaction et l'attribution d'un marché pour le tri, traitement, valorisation et stockage enfouissement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) du SYDNE.**	TRIDENT SERVICE	**06/03/2024**	**05/12/2026**	
2024-06-PA	**Accompagnement à l'élaboration et au déploiement de la stratégie de communication pour la réalisation d'un ISDU**	IMAGECORP	**04/10/2024**	**03/10/2028**	
2024-08-PA	**Etude de faisabilité d'un stockage CSR**	SAFEGE	**25/10/2024**	**25/02/2025**	
2024-10-PA	**Réalisation d'une campagne d'investigations géotechnique sur le territoire du SYDNE**	GEOLITHE	**25/01/2025**	**25/01/2026**	
2024-11-PA	**ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE L'EXTENSION ET/OU DE LA REHABILITATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS DE SAINTE-ROSE**	ATM OI	**25/11/2024**	**24/04/2025**	
2024-14-PA	**Etude Faune Flore ISDU**	ECODDEN	**09/12/2024**	**09/06/2026**	
2025-01-PA	**Etude hydraulique ISDU**	OCEA CONSULT	**13/03/2025**	**13/03/2028**	
2025-02-PA	**Caractérisation Biodéchets**	ECOGEOS	**16/05/2025**	**16/08/2026**	
2025-05-PA	**Valorisation déchets métalliques en vrac du territoire du SYDNE**	CANDE BTP	**08/11/2025**	**08/11/2029**	
2025-06-PA	**AMO TRAITEMENT DMA**	TANY	**30/10/2025**	**30/06/2026**	
2025-07-PA	**Etude faisabilité plateforme déchets verts La Montagne**	SAFEGE	**14/11/2025**	**14/06/2026**	
Marché de fournitures					
2024-05-AO	**ACQUISITION D'UN BROYEUR (Lot 1) ET D'UN CRIBLEUR (Lot 2) POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX SUR LE TERRITOIRE DU SYDNE**	HANTSCH	**24/01/2025**	**23/09/2025**	

LES MARCHÉS PASSÉS EN 2025

N° marché SYDNE	Montant	Titulaire (s)	Date de notification	Durée contractuelle	MISSION(S)
2025-01-AO	32 955 621 € HT	**VAL OI**	01-janv.-26	60 MOIS	Prestation de service
2025-03-AO	2 609 245 € HT	**NICOLLIN**	23-déc.-25	5 ANS	Prestation de service
2025-04-AO	659 966 € HT	**ANTEA**	11-mars-26	5 ANS	Prestation de service
2025-01-PA	141 665 € HT	**OCEA CONSULT**	13-mars-25	3 ANS	Prestation de service
2025-02-PA	31920 € HT	**ECOGEOS**	16-mai-25	15 MOIS	Prestation de service
2025-05-PA	Recette au SYDNE	**CANDE BTP**	8-nov.-25	48 MOIS	Prestation de service
2025-06-PA	40 850 € HT	**TANY**	30-oct.-25	8 MOIS	Prestation de service
2025-07-PA	33 700 € HT	**SAFEGE**	14-nov.-25	6 MOIS	Prestation de service

Le montant total de la commande publique pour l'année 2025, s'élève à **36 472 967 € HT.**

LE TRI ET LE RECYCLAGE GÉNÈRENT TROIS RECETTES DIFFÉRENTES AU SYDNE

➢ CONTRATS CITEO

CITEO est un **éco-organisme** dont la mission est de **réduire l'impact environnemental des emballages et papiers**, en proposant à ses clients metteurs en marché des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage dans le cadre de la **responsabilité élargie du producteur (REP)**. L'activité de CITEO est réglementée par un agrément de l'Etat pour une durée de 5 ans.

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Container contenant des balles de JRM issus du centre de tri VALO.I pour l'export.

➢ CONTRAT DE VALORISATION DES PAPIERS RECYCLABLES (JRM)

En 2025, le **contrat de prestation de services** attribués à la société **Pulp Eco** a permis la **revente des matières sur le marché mondial.** Ce qui a généré une **recette financière** directement perçue par le SYDNE.

➢ CONTRAT DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉTALLIQUES

Le SYDNE dispose également d'un **marché de valorisation des déchets métalliques en vrac** avec la SAS CANDÉ. Les métaux sont issus principalement du tri sélectif collecté en caissons dans les déchetteries de la CINOR et de la CIREST.
Ce marché a donné lieu à une **recette perçu par le SYDNE**, qui est lié à la **revente de ces matières sur le marché mondial**.

IV. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

4.1. LES ÉQUIPEMENTS

Pour traiter l'ensemble des déchets des territoires de la CINOR et de la CIREST, le SYDNE a su compter sur les équipements suivants :

	EQUIPEMENTS 2025*	EXPLOITANT	LOCALISATION	DECHETS TRAITÉS	MODE DE TRAITEMENT
BASSIN NORD	Plateforme de broyage des DECHETS VERTS de La Jamaïque	SYDNE	Saint-Denis	DÉCHETS VERTS	Valorisation organique
	Centre de tri des DECHETS RECYCLABLES secs (hors verre)	VAL.OI	Sainte-Marie	DÉCHETS RECYCLABLES SECS (hors verre)	Valorisation matière
	Centre de Valorisation Multifilières (CVMF)	INOVEST	Sainte-Suzanne	Ordures Ménagères Résiduels (OMR) ENCOMBRANTS BIODECHETS	Valorisation matière, énergétique et organique
	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	SUEZ	Sainte-Suzanne	Refus de traitement du CVMF & Exceptionnellement en cas de force majeur : Ordures Ménagères Résiduels (OMR) ENCOMBRANTS BIODECHETS	Stockage par enfouissement
	Plateforme de valorisation des DECHETS METALLIQUES	CANDE BTP	Sainte-Suzanne	MÉTAUX	Tri en vue d'une valorisation matière
BASSIN EST	Plateforme traitement des INERTES	ENTREPRISE ROBERT	Bras-Panon	DÉCHETS INERTES	Valorisation matière
	Plateforme de compostage des DECHETS VERTS de Sainte-Rose	SYDNE	Sainte-Rose	DÉCHETS VERTS	Valorisation organique
BASSIN OUEST	Centre de valorisation des PNEUS	SOLYVAL	Le Port	PNEUS	Valorisation matière
	Plateforme de broyage des DECHETS VERTS	Recyclage de l'Ouest	Saint-Paul	DÉCHETS VERTS	Valorisation organique

* En annexe de ce rapport, la fiche d'identité de chaque équipement est disponible et indique ses informations techniques.

4.2. LES TONNAGES TRAITÉS EN 2025

DECHETS ENTRANTS	En tonnes	Delta 2025/2024	Kg/hab.
Collectes sélectives (hors verre)	9 329	-0,7%	27,00
Verre	4 403	-5,6%	12,74
Déchets verts (-refus DV)	67 062	21,5%	194,07
Ordures ménagères (+R.DV - BIO)	95 123	0,1%	275,28
Encombrants	40 673	22,3%	117,70
Placo	574	127,3%	1,66
Inertes	8 498	9,4%	24,59
Métaux / VHU	8 166	23,5%	23,63
DEEE	2 498	6,3%	7,23
Filières REP (+MULTI REP)	1 338,29	123,5%	3,87
Biodéchets	174,22	-37,5%	0,50
TOTAL	**237 840**	**10%**	**688,29**

POPULATION SYDNE en 2025 (source INSEE) : 345 553 hab.

Une augmentation globale des déchets ménagers traités sur le territoire.

En 2025, le territoire Nord/Est de la Réunion enregistre une **progression notable de 10 %** des tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA) traités, atteignant un volume total de **237 840 tonnes**, soit **688,29 kg par habitant**. Cette hausse se justifie notamment par le passage du cyclone GARANCE, qui a généré d'importants volumes de déchets verts, d'encombrants, de métaux, d'inerte, de DEEE.

Dans le détail :

- Les **ordures ménagères résiduelles (OMR)** restent globalement stables **(+0.1%)** avec **95 123 tonnes traitées**
- Les **emballages ménagers recyclables** stagnent, avec un léger recul de **-0,7 %**, pour atteindre **9 329 tonnes**.
- Les **déchets encombrants** ont augmenté, enregistrant une forte hausse de **22,3 %**, pour un total de **40 673 tonnes**, liée au passage du **cyclone GARANCE** en début d'année.
- Les **déchets végétaux**, quant à eux, connaissent une hausse importante de **21,5 %**, liée au passage du **cyclone GARANCE** en début d'année.
- Le **tri du verre** reste en déclin, avec une nouvelle baisse de **-5,6 %** sur l'année.
- Les **déchets inertes** enregistrent également une augmentation de **9.4%**.
- Les **déchets métalliques** ont augmenté, enregistrant une forte hausse de **23,5%**,
- Enfin, la **valorisation des biodéchets** reste encore très limitée, avec seulement **174,22 tonnes traitées** en 2025, un chiffre encore marginal à l'échelle du territoire.

4.3. SYNOPTIQUE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN 2025 : 237 840 T

ORDURES MÉNAGÈRES, ENCOMBRANTS et BIODECHETS - 135 640 tonnes (hors refus de tri)

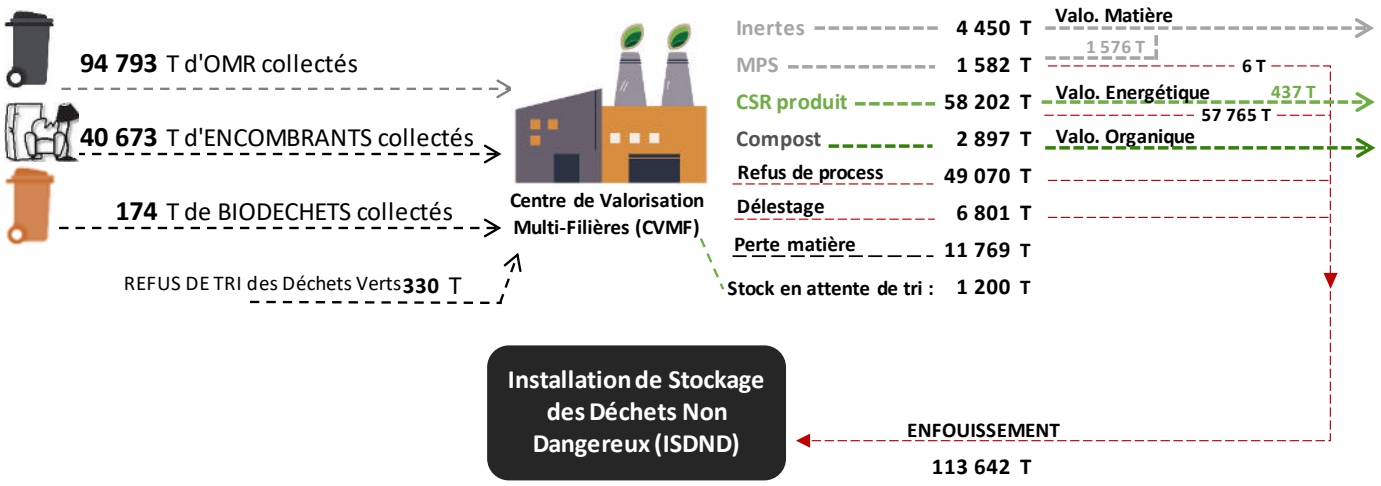

DÉCHETS RECYCLABLES - 9329 tonnes

DÉCHETS VERTS - 67 392 tonnes

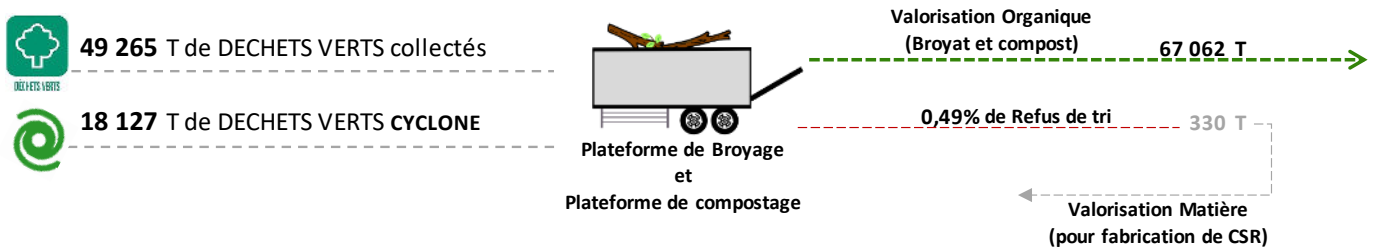

AUTRES DÉCHETS - 25 478 tonnes

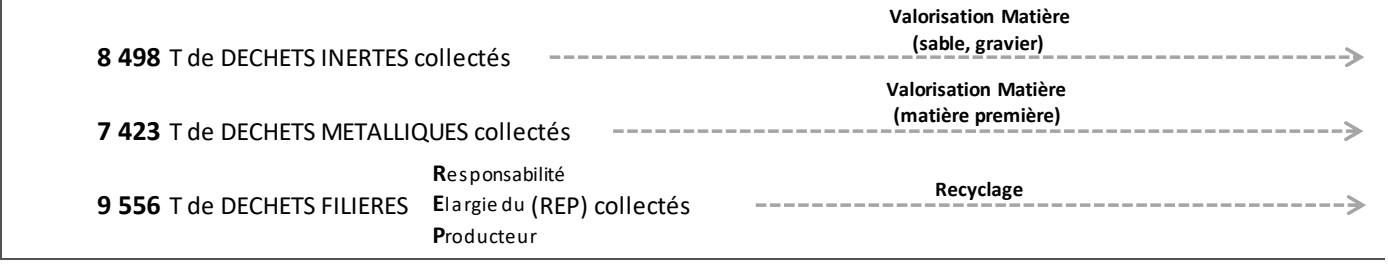

4.4. RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS EN 2025

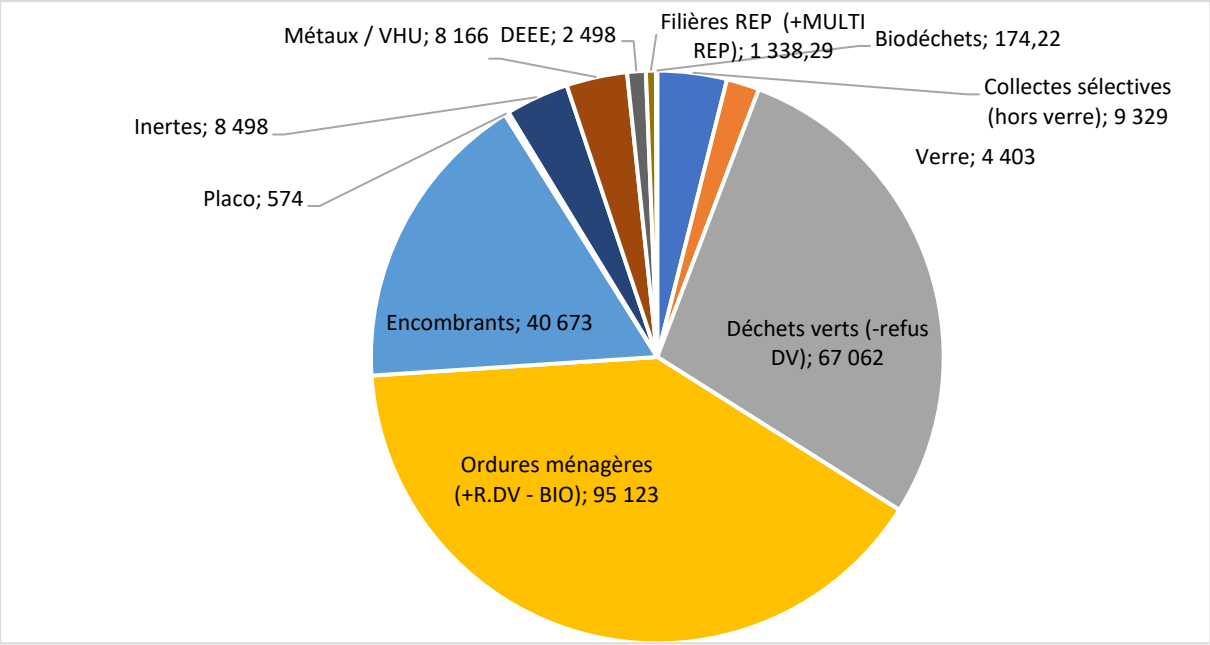

4.5. PERFORMANCES DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2025

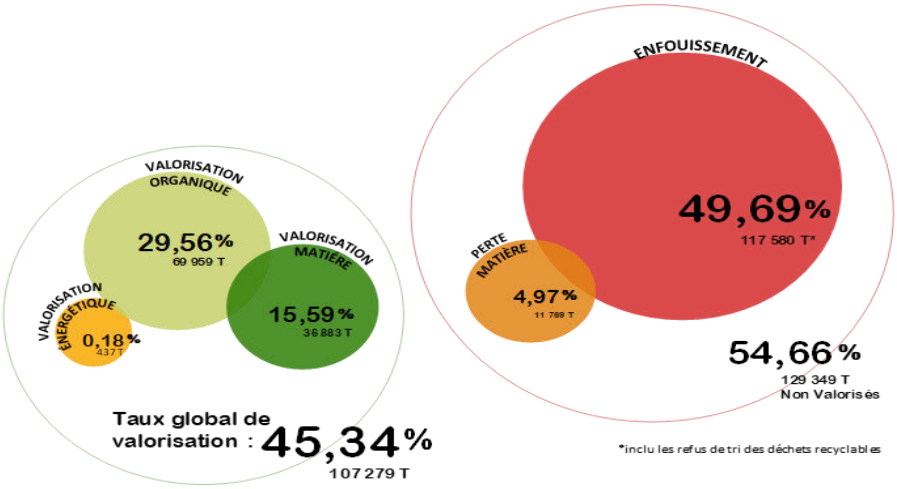

Le taux de valorisation a augmenté de +9.75 % en 2025, en passant de 41% à 45 %.

Le Taux global de valorisation est en constante augmentation (+28.57 % sur les 4 dernières années) :

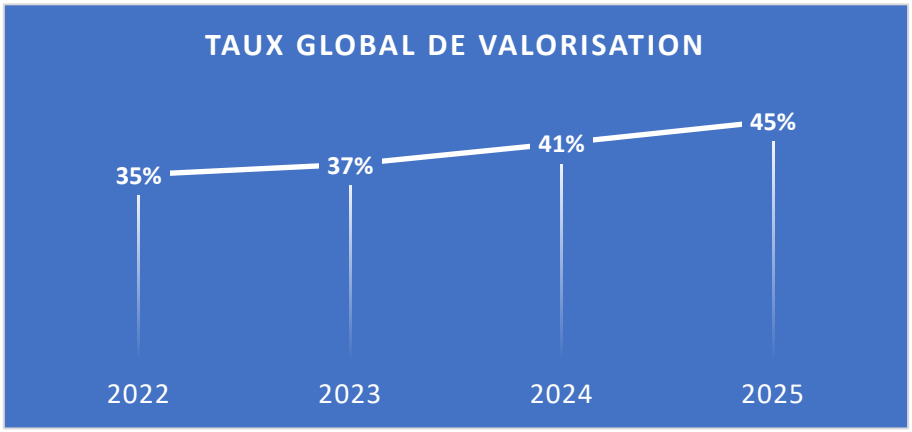

4.6. LES TRAITREMENTS DES DECHETS PAR EQUIPEMENTS

OMR ET ENCOMBRANTS

Dans le cadre de la stratégie de valorisation et de traitement des déchets du SYDNE, l'année 2025 est la cinquième année de plein exercice du **Centre de Valorisation Multifilières (CVMF)** de la société INOVEST, implanté à Sainte-Suzanne, au lieu-dit des Trois Frères.

Le mode de traitement concerne les déchets prédominants du SYDNE (OMR : Ordures Ménagères Résiduelles ; ENC : Encombrants), mais également certains déchets connexes (RDV : Refus de tri de déchets verts).

Le bilan des tonnages entrants du CVMF est présenté ci-après (hors placoplâtre) :

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
OMR + Biodéchets (tonnes)	96 591	93 845	94 385	95 111	94 967	-0,15%
Encombrants (tonnes)	41 391	40 619	34 322	33 254	40 673	22,3%
Refus de tri DV (tonnes)	1 467	962	208	221	330	49,3%
TOTAL	**139 449**	**135 426**	**128 915**	**128 586**	**135 970**	**5,74%**
Ratios Kg/hab./an	417	399	380	377	393.5	4,4%

En 2025, **135 970 tonnes de déchets issus du territoire du SYDNE** ont été orientées vers le **centre de valorisation multifilières d'INOVEST** (hors placoplâtre). On observe une augmentation des tonnages entrants **(+5,74 %)** par rapport à 2024 dû au cyclone GARANCE.

Le **ratio de déchets traités par habitant** a légèrement augmenté (+4.4%), pour atteindre **393,5 kg/habitant** en 2025. Cette augmentation se justifie par le passage du cyclone GARANCE.

FOSSE DE RÉCEPTION & LIGNE DE TRI des ordures ménagères du CVMF

Bilan des tonnages sortants du CVMF :

	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
MPS	2 826	3 287	988	1576	60%
Compost	1 347	1 435	1 915	2 897	51%
CSR	3 795	32 218	55 393	58 202	5%
Inerte	1 613	3 905	3 099	4 450	44%
Enfouissement	118 838	103 573	107 026	113 641	6%
Valorisation	1 589	5 537	6 056	9 360	55%
STOCK + PERTE MATIERE	14 999	19 805	15 505	12 969	-16%
TOTAL SORTANT	**135 426**	**128 915**	**128 586**	**135 970**	**6%**

Le tonnage global sortant (135 970 T) issus du CVMF a **augmenté** (+ 6%) par rapport à 2024. La production de combustibles solides de récupération (CSR) poursuit sa progression **(+ 5%).** Le tonnage de compost progresse de manière importante (+ 51%), tout comme les matières premières secondaires (MPS) dont la part augmente de manière importante (+ 60%).

Au global, le tonnage valorisé (9360 t) progresse nettement (+55%) en 2025 et correspond au compost, l'inerte, les MPS et une part de CSR exportée (437T).

Le rendement du CVMF s'est ainsi grandement amélioré, avec une baisse du stock et de la perte matière (- 16%). Néanmoins, la part des déchets ultimes enfouis à l'ISDND augmente (+6%) pour atteindre **113 641 tonnes** en 2025 (hors placoplâtre).

Evènements marquants en 2025

Le CSR est destiné à être **valorisé énergétiquement.** Une petite partie a été **valorisé à l'export en 2025 (437 t)** en attendant la valorisation dans la future **chaudière biomasse d'ALBIOMA Bois Rouge**, dont la mise en service est prévue **d'ici fin 2026**.

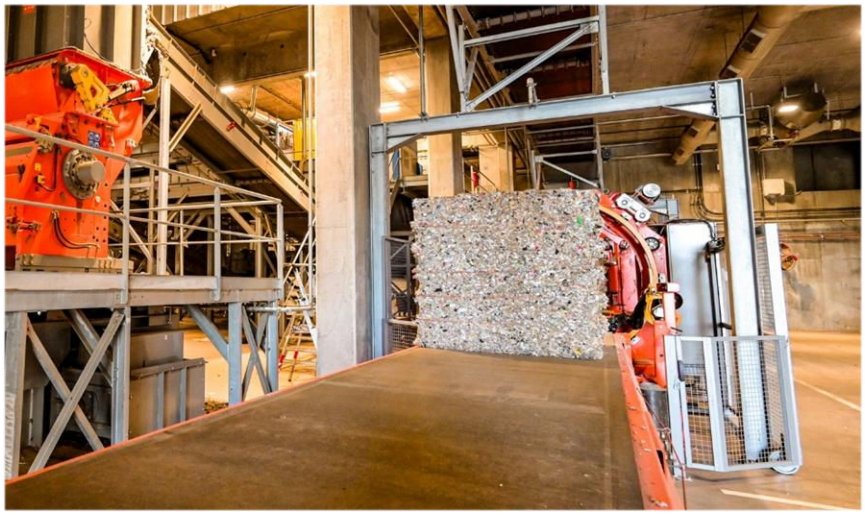

Balle de CSR

Les **MPS (matières premières secondaires)** notamment le papier carton et le plastique sont peu élevé par choix de les **réintégrer au CSR** afin de pouvoir pallier le manque d'exutoire mais aussi **d'augmenter le biogénique et le Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI)** sur le flux CSR. Le taux de MPS a augmenté en 2025 de +60% par rapport à 2024.

Pour cette **cinquième année d'exploitation**, les **objectifs contractuels ne sont pas entièrement atteints**. En particulier, le **taux d'enfouissement hors CSR s'établit à 41 %**, dépassant largement le **seuil contractuel de 27,5 %**. Ces écarts de performance donneront lieu, pour la troisième année consécutive, à l'application de **pénalités financières**, conformément aux termes du marché.

Pour rappel, le **contrat actuel de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** arrive à échéance en **octobre 2026**.

Le SYDNE souhaite lancer un marché en concession avec bien de retour en 2026 2027. Afin d'assurer la continuité de service du traitement t des DMA Un marché transitoire d'un an sera mis en place.

Les problèmes rencontrés en 2025 restent inchangés par rapport aux années précédentes :

- Le taux d'humidité élevé qui impacte la production, l'état du process par son action corrosive, la gestion des effluents, la qualité des MPS ainsi que l'efficacité des machines de tri.

- Le flux entrant toujours pollué par des déchets que nous ne devrions pas avoir tel que les DEEE, les batteries, le verre et autres polluants ceux-ci impactent le compost chargé en cadmium et en hydrocarbures, abiment le process notamment le verre qui est abrasif pour les équipements et augmentent les risques incendie (batteries lithium, pile, DEEE)

- Le climat tropical humide et chaud qui a un impact direct sur la dégradation des équipements et accélère leur vieillissement (bandes de convoyeurs, trommel, trémies etc....)

DÉCHETS RECYCLABLES

❖ COLLECTE SELECTIVE (BAC JAUNE)

Le tri et le conditionnement des déchets recyclables secs destinés au recyclage sont assurés dans le cadre d'un marché public de prestations de services, renouvelé en janvier 2026 à la **société VALOI**. Situé à Sainte-Marie, le centre de tri réceptionne principalement les déchets collectés dans les bacs jaunes, et les bornes d'apport volontaires pour le compte du SYDNE.

Centre de tri : VALOI

Année	2022	2023	2024	2025	Variations N-1
Total collecté (en T)	**10 203**	**9 612**	**9 391**	**9 329**	-0,66%
Ratios (en kg/hab. /an)	30,1	28,4	27,5	27,3	-0,73%
Déchets valorisés (en T)	6 010	5 445	5523	**5 379**	**-2,61%**
Ratios (en kg/hab. /an)	17,7	16,1	16,2	15,6	-3,70%
Refus de Tri	4193	4166	3868	**3 939**	**1,84%**

Une légère diminution des tonnages collectés (-0.7%) avec **une performance de tri à 58% en** baisse (-1,1%).

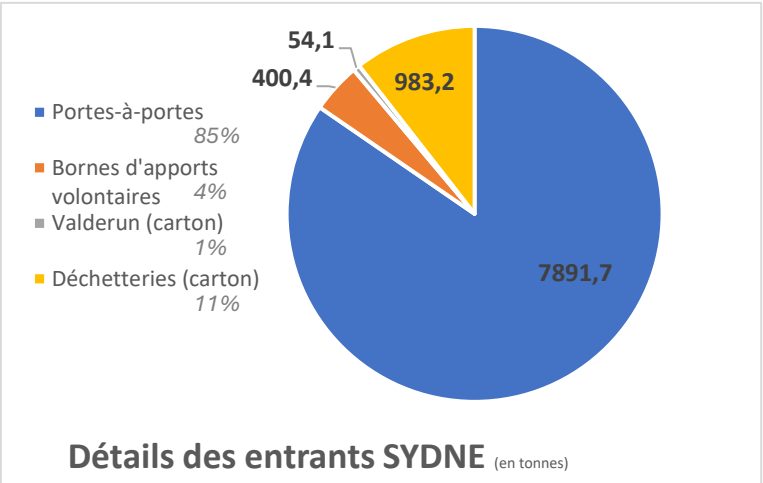

ÉTAPES DE TRI DANS LE CENTRE DE TRI

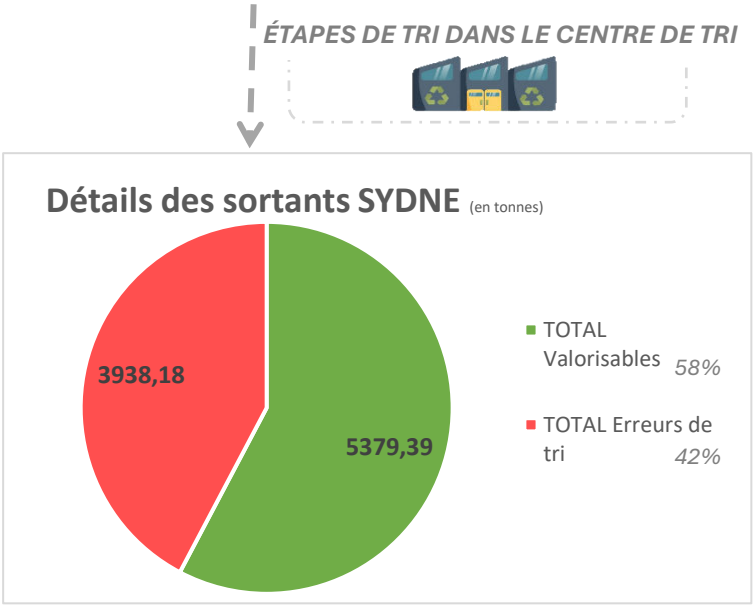

Les **tonnages valorisés** enregistrent également un recul de 144 T, avec un solde de **5 379 tonnes** en 2025, traduisant une diminution progressive des volumes issus de la collecte sélective.

SYDNE	2024	2025	Variation (en %)
Acier	224,09	227,99	1,7%
Aluminium	36,83	31,69	-14,0%
Carton	3088,38	3050,87	-1,2%
Papiers	1167,08	1097,07	-6,0%
Flacons plastique	268,45	254,31	-5,3%
Bouteilles plastique	737,41	717,46	-2,7%
TOTAL Valorisables	**5523,49**	**5379,39**	**-2,6%**
Refus de tri	3846,49	3938,178	2,4%
Déclassement	21,38	0	-100%
TOTAL Erreurs de tri	**3867,87**	**3938,18**	1,8%
Total Sorties	**9391,87**	**9317,57**	-0,79%

Une part importante des déchets déposés dans les bacs jaunes ne correspond pas aux consignes de tri. Ces erreurs, appelées **"refus de tri"**, concernent des déchets non recyclables qui se retrouvent mélangés aux recyclables.

Au centre de tri, ces refus sont automatiquement écartés lors du processus de tri, puis réorientés vers l'usine INOVEST afin d'être intégrés à la production de CSR destiné à la valorisation énergétique.

Le **taux de refus de tri** du SYDNE s'élève à **42 % en 2025, soit 3 938 tonnes**. Un taux qui reste élevé, et en hausse de 1,8 % par rapport à l'année précédente, qui traduit une dégradation du geste de tri.

Par intercommunalité, on observe les résultats suivants :

- **CINOR** : **43,10%** de refus de tri (+3,38% par rapport à 2024).
  Soit **2 480 tonnes de refus** sur les 5 755 tonnes collectées. Une évolution à la hausse qui traduit une dégradation du geste de tri.

- **CIREST** : **40,77%** de refus de tri (-1,90% par rapport à 2024).
  Soit **1 457 tonnes de refus** sur les 3 574 tonnes collectées. Une baisse du taux de refus qui induit une amélioration du geste de tri.

Cette situation souligne la nécessité de **poursuivre les actions de sensibilisation** afin d'améliorer la qualité du geste de tri et d'augmenter la part des déchets recyclables.

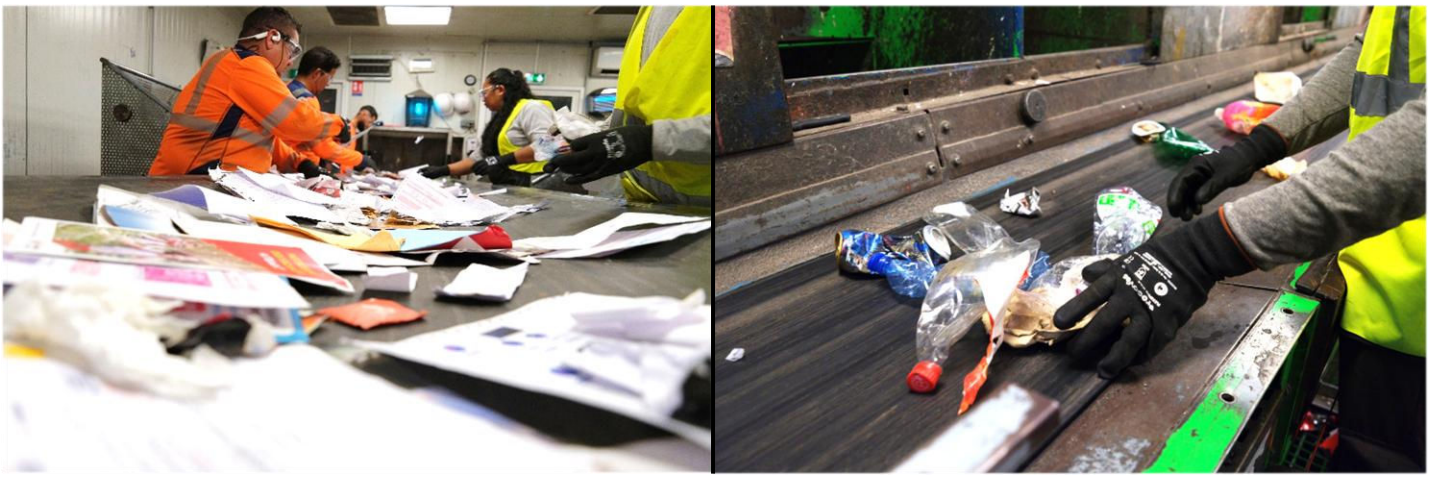

Agents du centre de tri de VAL.OI pendant le tri des déchets

Evènements marquants en 2025 :

- Notification du nouveau marché « transitoire » entre le SYDNE et VALOI pour le traitement de la Collecte Sélective du territoire pour 4 ans supplémentaires.

- Début des travaux pour répondre aux nouvelles exigences du marché SYDNE qui prend en compte l'Extension des Consignes de Tri (ECT) dès le 1er janvier 2026.

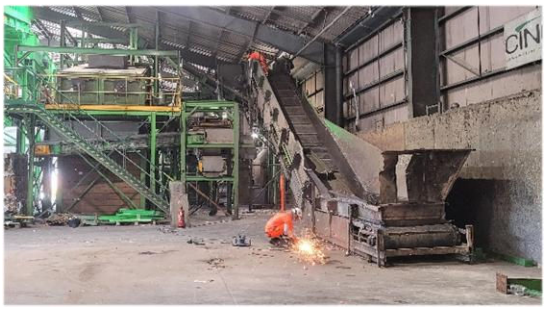

- Arrêt des visites scolaires durant les phases de travaux. Un groupe de travail sera constitué afin de moderniser et renouveler les signalétiques du parcours pédagogique.

- Pénalité de 24 K€ au prestataire pour non-respect des performances de tri contractuelles.

- Alerte des services de l'état (DEAL) à propos de **Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux** (DASRI) dans les bacs jaunes.

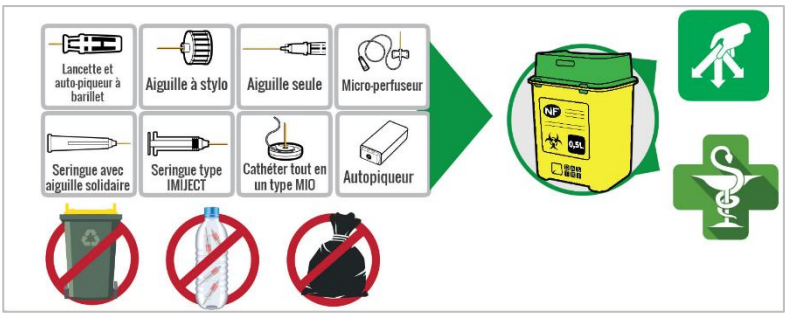

Pour en savoir plus :

dastri.fr

- Contribution au projet de communication engageante en faveur de l'environnement intitulé *« Fé un Gest pou nout Péi »*, mené par la CINOR dans le quartier du Bas de la Rivière (Saint-Denis).

- Contribution à l'expérimentation de la société NEOGREEN, en partenariat avec la CINOR et les bailleurs sociaux afin de collecter des déchets recyclables en pied d'immeubles en échange d'une rétribution dans les commerces partenaires. Organisés sans les quartiers prioritaires des villes de la CINOR, de la prévention a aussi été réalisé.

❖ **EMBALLAGES en VERRE :**

Année	2022	2023	2024	2025	Variation N-1
Emballage en VERRE (en T)	**4 613**	**4 474**	**4664**	**4 403**	-5,6%
Ratios (en kg/hab. /an)	13,61	13,20	13,7	12,9	-5,8%

La collecte du verre enregistre un recul en 2025 avec 4 403 tonnes collectées, soit une baisse de 5,6 % par rapport à 2024. Malgré les performances enregistrées l'année précédente, cette diminution confirme que le potentiel de captage du verre reste important sur le territoire. La poursuite des actions de communication et de sensibilisation, ainsi que le maintien d'un maillage efficace des points d'apport volontaire, constituent des enjeux majeurs pour améliorer les performances de recyclage.

Le verre est **trié localement** puis **revalorisé, en partie, en local** par la société **STS à Saint-Pierre** et à l'export par la société **Métal Réunion au Port**.

DÉCHETS VERTS

La filière de traitement des déchets verts s'organise autour de deux axes : un traitement biologique par compostage et un traitement physique par broyage.

Evolution du traitement des déchets verts de 2022 à 2025

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
TOTAL à traiter (en T)	42 811	45 886	43 407	55 429	67 392	+22%
Ratios (en kg / habitant /an)	128	135	128	162	195	+20%
TOTAL Valorisé (en T)	**41 295**	**44 923**	**43 199**	**55 208**	**67 062**	+21%

Le tonnage de déchets verts est en **hausse de 22%** par rapport à 2024. Cette augmentation est due au **cyclone GARANCE**.

La différence entre le total à traiter et le total à valoriser correspond aux **refus de tri** qui sont en augmentation, passant de **221 tonnes en 2024 à 330 tonnes en 2025.**

PLATEFORME DE LA JAMAÏQUE (Saint-Denis)

Après avoir fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE depuis février 2016 et à la suite de démarches administratives environnementales complémentaires menées par le SYDNE, l'installation a obtenu son Arrêté d'Autorisation d'Exploiter en juin 2016.

Cet arrêté permet l'exploitation de la plateforme à pleine capacité, à savoir **16 000 tonnes par an** de déchets verts traités par broyage.

En mai 2022, la gestion de la plateforme de broyage était confiée la société GTC (GREEN TROPICAL CIRCLE), filiale de HC Environnement. (Marché n° 2021-03-AO, LOT 1) pour 5 ans, avec l'activité de broyage des déchets verts.

Plateforme de broyage de la Jamaïque

En 2025, ce sont **24 595 T** de déchets verts qui sont acheminés sur cette plateforme du SYDNE pour être triés et broyés sur site puis écoulés vers des filières agricoles. **Ces volumes sont quasi-stables (-0,2%) malgré le passage du cyclone.**

Evènements marquants en 2025 :

Le cyclone Garance à la fin février 2025 a nécessité de renforcer le fonctionnement de la plateforme.

Le prestataire GTC a mis en place 2 ateliers de broyage pour faire face à l'augmentation du tonnage et résorber le stock. La DEAL a fait une visite d'inspection le 12 mars 2025 et il n'y a pas eu de mise en demeure.

PLATEFORME DE SAINTE-ROSE

Cette plateforme dispose d'une capacité de traitement par compostage de **7 700 tonnes par an** de déchets verts entrants. La déclaration ICPE date de 2012. Il y a eu le transfert de l'autorisation d'ICPE au SYDNE en 2016 et dépôt d'une déclaration en 2026 pour du broyage de Déchet Verts. La capacité autorisée n'est plus en adéquation avec les besoins.

L'exploitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose est sous la responsabilité de la société GTC depuis 2017 sous deux marchés consécutifs. Le marché actuel se termine en septembre 2027.

Plateforme de compostage de Sainte-Rose

En 2025 ce sont **10151 tonnes** de déchets verts qui ont été acheminés sur la plateforme de compostage de Sainte-Rose. Ce qui correspond à **une baisse de 10% des volumes traités** par rapport à 2024. La plateforme

a produit un total de **3 697 tonnes de compost** et **1192 tonnes de broyat**. L'ensemble du compost a été valorisé auprès des agriculteurs, EPCI et particuliers**.**

Evènements marquants en 2025 :

Le cyclone Garance a eu un effet limité sur la plateforme de compostage.

La DEAL a fait une visite d'inspection le 13 mars 2025 et une deuxième inspection le 9 décembre 2025. Cette deuxième inspection a donné lieu à une mise en demeure du SYDNE en février 2026.

Les points à régler sont :

1. Respecter la hauteur maximale des andains (3 m)
2. Maintenir sur site les eaux d'extinction en cas de sinistre.

Le SYDNE a lancé une réhabilitation et un agrandissement de la plateforme pour pouvoir répondre aux exigences réglementaires. Les travaux de maitrise d'œuvre seront lancés en 2026.

PLATEFORME DE RECYCLAGE DE L'OUEST

Afin de pallier le manque de capacité de traitement des déchets verts sur le bassin Nord, une partie des déchets verts de la commune de Saint-Denis est orientée sur la plateforme de co-compostage de RDO (Recyclage de l'Ouest) à Saint-Paul, dans le cadre du lot 2 du marché de traitement des déchets verts du bassin nord du SYDNE (marché n° 2021-03-AO, LOT 2).

Les déchets verts acheminés sur cette plateforme sont valorisés en compost.

Plateforme de compostage

Evènements marquants en 2025 :

Le site de RDO a traité une **grande partie des tonnages de déchets verts (DV) du cyclone Garance** provenant de la CINOR et de la CIREST. Plus de **25 767 tonnes de DV ont été traités** sur ce site. **Soit une hausse de + 49%.**

LES PLATEFORMES PROVISOIRES (DISPOSITIF POST-CYCLONE) :

Dans le cadre de la gestion post-cyclonique, le SYDNE et ses EPCI membres (CINOR et CIREST) ont ouverts des sites de regroupement temporaires avec l'accord des services de la DEAL.

Une partie des DV de l'Est ont ainsi été gérée sur le site de la Ravine Sèche à Saint BENOIT, mis à disposition par la Mairie, sur lequel la CIREST a massifié ses déchets verts. Le SYDNE a mise à en place un **atelier déporté de tri et de broyage** sur ce site de Ravine Sèche, afin de traiter in situ ces tonnages. C'est près de **4500 tonnes** de végétaux qui ont pu être triés et broyés pour un retour au champs. Une **seconde plateforme de tri et broyage** de végétaux a été mise en place sur le quartier de La Marine à SAINTE SUZANNE. Nous avons traité sur cette plateforme environ **2300 tonnes de végétaux venant principalement du territoire CINOR**.

Plateforme de broyage temporaire

Une troisième plateforme a été ouverte, avec le concours de la société TEREOS avec la mise à disposition gracieuse de sa plateforme de pesée de la Mare à SAINTE MARIE. Le SYDNE a pu ainsi exploiter un **atelier de transit des végétaux** venant du territoire CINOR. Ces tonnages massifiés (1 328 tonnes) ont ensuite été acheminés sur la plateforme de compostage de notre prestataire, Recyclage de l'Ouest (RDO).

DÉCHETS METALLIQUES

Les déchets métalliques collectés et traités sur le territoire du SYDNE représentent **8166 tonnes** en 2025 soit **27 % de plus** qu'en 2024.
L'augmentation est dû au cyclone GARANCE.

Evolution du traitement des déchets métalliques de 2021 à 2025

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Métaux à traiter (en T)	5 357	5 239	5 192	5 698	7 254	27%
Métaux plateforme de transit (en T)	264	157	119	125	169	36%
Véhicules Hors d'Usages (VHU) (en T)	901	912	1 032	789	742	-6%
TOTAL Valorisé (en T)	**6 522**	**6 308**	**6 343**	**6 612**	**8 166**	23%
Ratios (en kg/habitant /an)	**19,32**	**18,61**	**18,71**	**19,37**	**23,63**	22%

DÉCHETS INERTES

Le traitement des déchets inertes est géré par l'ENTREPRISE ROBERT basé à Bras-Panon. Le marché de prestation passé avec le SYDNE a démarré en 2023 pour une durée de cinq ans.

Avec **8 498 tonnes** collectées en 2025, nous constatons une augmentation de 9 % d'inertes collectés supplémentaires, dû au cyclone GARANCE.

Evolution du traitement des déchets inertes de 2022 à 2025

Année	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
TOTAL traité (en T)	8 588	8 557	7 770	8 498	9%
Ratios (en kg/habitant /an)	25,7	25,2	22,9	24,59	7%

AUTRES DÉCHETS

Au-delà des flux de déchets « traditionnels », les déchèteries sont entre autres des points de collecte pour les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs), qui encouragent les producteurs à assumer la responsabilité de la gestion des déchets issus de leurs produits, tout au long de leur cycle de vie. Notamment pour les flux suivants : piles, batteries, lampes usagées, DEEE, textiles…

Responsabilité élargie du producteur

Pour en savoir plus sur les REP

dechets-rep.re

LES PILES

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchèteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter de **19 tonnes de piles** en 2025 contre 12 tonnes en 2024, 7,52 tonnes 2023 et 10 tonnes en 2022.

LES BATTERIES

La CINOR et la CIREST ont collecté **276 tonnes de batteries** en 2025, contre 217,5 tonnes en 2024, 159,5 tonnes en 2023 et 197 tonnes sur l'année 2022.

LE TEXTILE

Le textile récupéré dans les déchèteries et bornes d'apports volontaires représente **504 tonnes** en 2025 contre 345,45 tonnes en 2024, 156,92 tonnes en 2023 et 257 tonnes traités en 2022.

LES LAMPES

1,74 tonnes de lampes ont été récupérées en 2025 contre 1,2 tonnes en 2024, 4 tonnes en 2023 et 1,5 tonnes 2022.

LES DEEE

En 2025, **2 498 tonnes** de déchets électriques et électroniques (DEEE) ont été prise en charge par les collectivités contre 2 350 tonnes en 2024, 2 226 tonnes en 2023 et 2 298 tonnes en 2022.

HUILES

En 2025 **78 tonnes** d'huile de VIDANGE ont été collectés dans les déchèteries du territoire Nord et Est.
Ainsi que **9,8 tonnes** d'huile usagées ALIMENTAIRE.

MULTI-REP

Massifié pour l'éco-organisme ÉCO-MAISON, les bennes présentes en déchèteries concentre : *Éléments d'ameublements et décorations textiles, Articles de bricolage et de jardinage, Jeux et Jouets, et Produits et matériaux de constructions du bâtiment*.

Cela représente **427 tonnes** pour les trois premières catégories citées précédemment, et **574 tonnes pour le Placoplatre**.

Scannez ce QR code pour savoir où déposer vos objets et déchets !
ou RDV sur : *quefairedemesdechets.ademe.fr*

Accédez au service de l'ADEME pour **trouver la solution adaptée à chaque type de déchet** (piles, batteries, déchets recyclables, appareils électriques, textiles, lampes, meubles, etc.) et localiser le point de collecte le plus proche.

V. INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET

SYNTHESE - Chiffres clés 2025

Indicateur	2024	2025	Évolution
Population SYDNE	341 326 hab.	345 553 hab.	+1,24 %
Tonnages traités	214 950 t	237 840 t	+10,65 %
Dépenses totales	37,45 M€	41,93 M€	+11,97 %
Dépenses de fonctionnement	37,45 M€	41,93 M€	+11,97 %
Dépenses d'investissement	0,40 M€	1,91 M€	+372,88 %
Recettes de fonctionnement (hors report)	37,43 M€	39,75 M€	+6,20 %
Contributions des EPCI	34,37 M€	37,74 M€	+9,80 %
Trésorerie de fin d'exercice	2,19 M€	1,18 M€	-45,90 %
Taux de recouvrement	91,09 %	93,57 %	+2,48 pts
Délai global de paiement	13,08 j	14,45 j	+1,37 j

Rapport d'activité 2025 – Exercice clos au 31 décembre 2025
Source : Compte Financier Unique (CFU) 2024–2025 | Tableau de Bord Financier DGFiP (TBF 2023–2024–2025)

5.1. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **41 932 965,13 € TTC** (crédits ouverts : 42 110 000,00 €, taux de réalisation : 99,57 %). Les recettes atteignent **39 751 054,46 € TTC** hors résultat reporté (taux de réalisation : 100,23 %).

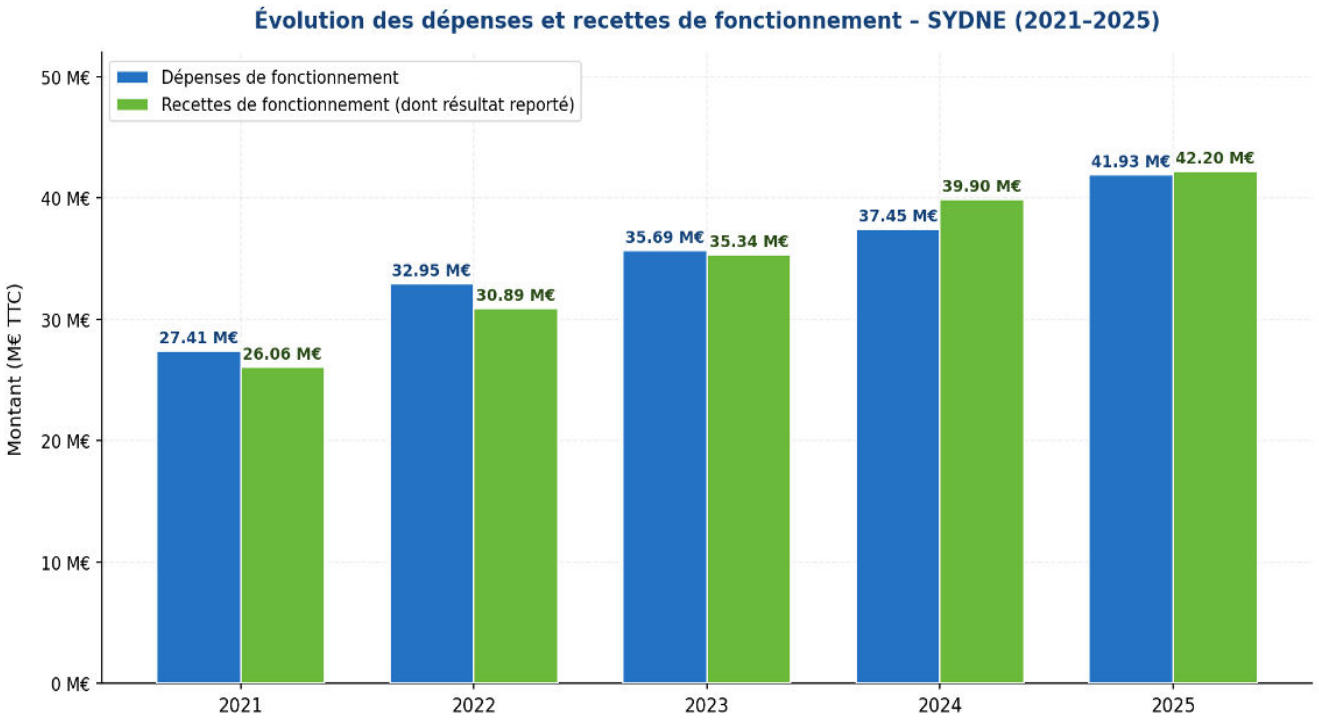

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉ	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	36 209 597,73 €	40 728 804,27 €	+12,48 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	961 776,41 €	895 794,83 €	-6,86 %
65	Autres charges de gestion courante	51 872,23 €	48 129,34 €	-7,22 %
—	**Total dépenses de gestion courante**	**37 223 246,37 €**	**41 672 728,44 €**	**+11,95 %**
—	**Total dépenses réelles de fonctionnement**	**37 223 246,37 €**	**41 672 728,44 €**	**+11,95 %**
042	Opérations d'ordre (amortissements)	228 462,61 €	260 236,99 €	+13,91 %
—	**Total dépenses d'ordre de fonctionnement**	**228 462,61 €**	**260 236,99 €**	**+13,91 %**

Répartition des dépenses de fonctionnement 2025

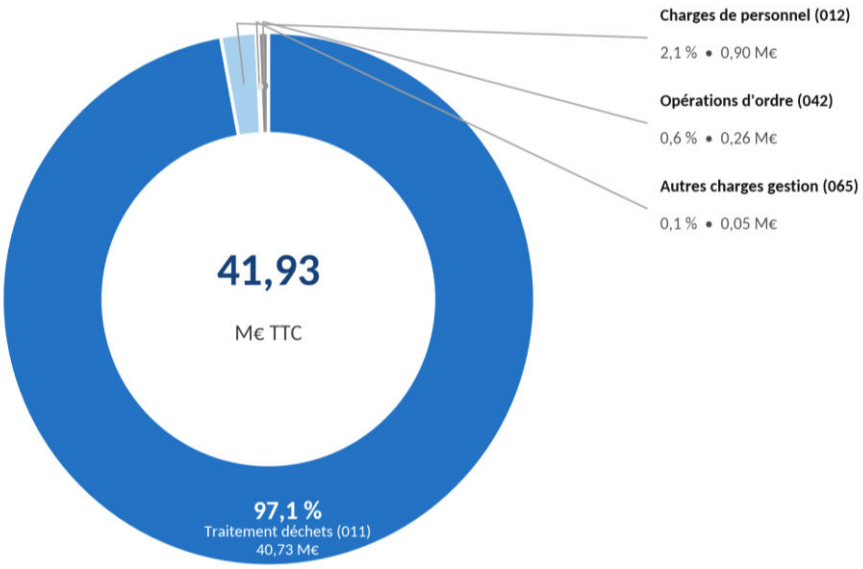

Les dépenses de fonctionnement du SYDNE restent très largement concentrées sur le traitement des déchets, qui représente **97,1 %** des dépenses, soit **41,93 M€**. En 2025, ce poste progresse de **12,48 %**, principalement sous l'effet de GARANCE. À l'inverse, les charges de personnel diminuent de **6,86 %** et ne représentent que **2,1 %** des dépenses.

Cette structure budgétaire illustre le rôle du SYDNE, qui assure avant tout le financement et l'organisation du traitement des déchets. Elle rend également le budget particulièrement sensible à l'évolution des coûts des prestations : toute hausse des tarifs de traitement se répercute directement sur les dépenses de fonctionnement et réduit les marges de manœuvre financières du syndicat.

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (CHAPITRE 011)

Les charges à caractère général constituent **97,1 % des dépenses totales**, s'élevant à 40 728 804,27 € (taux de consommation : 99,99 %). Elles intègrent le traitement CVMF (+13,25 %), la valorisation des déchets verts (+22,18 %) et le tri de la collecte sélective (−5,62 %).

CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Les charges de personnel s'établissent à 895 794,83 € (taux de réalisation : 86,72 %), en recul de 6,86 % lié à une mise en disponibilité et des arrêts maladie avec demi-traitement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉ	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
013	Atténuations de charges	1 476,54 €	1 065,70 €	-27,82 %
74	Dotations et participations	34 874 203,58 €	38 241 457,99 €	+9,66 %
75	Autres produits de gestion courante	2 550 810,66 €	1 508 504,77 €	-40,86 %
—	**Total recettes de gestion courante**	**37 426 490,78 €**	**39 751 028,46 €**	**+6,21 %**
042	Opérations d'ordre	5 200,00 €–	26,00 €	–
—	**Total recettes réelles de fonctionnement**	**37 431 690,78 €**	**39 751 054,46 €**	**+6,20 %**
R002	Résultat reporté n-1	2 468 202,18 €	2 448 183,98 €	-0,81 %
—	**RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT (dont résultat reporté n-1)**	**39 899 892,96 €**	**42 199 238,44 €**	**+5,76 %**

Les **dotations et participations** demeurent la principale ressource du SYDNE et représentent **90,6 %** des recettes de fonctionnement (hors résultat reporté). Cette structure traduit une forte dépendance aux contributions des deux EPCI membres, qui conditionnent directement l'équilibre du budget.

Les **autres produits de gestion courante** diminuent de **40,86 %** en 2025. Cette évolution s'explique principalement par le caractère exceptionnel de certaines recettes enregistrées en 2024 (régularisations de TGAP et pénalités) et correspond à un retour à un niveau de recettes plus habituel.

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES EPCI MEMBRES (2021–2025)

La répartition des contributions entre les deux EPCI membres reste globalement stable sur la période 2021-2025 : la **CINOR** finance environ **deux tiers** des contributions et la **CIREST** près d'**un tiers**. En 2025, la part de la CINOR atteint **66,05 %**, sans modification significative de cet équilibre.

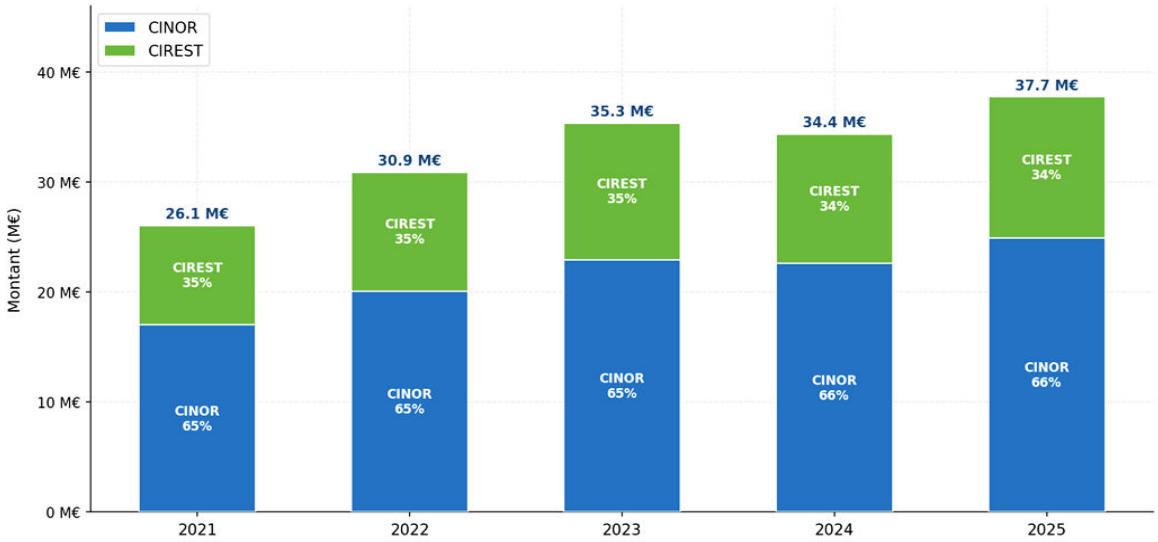

Le montant total des contributions EPCI progresse pour atteindre **37,7 M€ en 2025**, soit une hausse de **9,8%**. Cette évolution conjoncturelle est liée à l'impact du cyclone Garance, qui a entraîné des surcoûts de traitement des déchets en 2025.

La maîtrise des coûts de traitement constitue donc un enjeu central afin de limiter la progression des contributions demandées aux collectivités membres.

Année	% CINOR	% CIREST	Contribution CINOR	Contribution CIREST	Total général
2021	65,29 %	34,71 %	17 014 970,86 €	9 045 636,98 €	26 060 607,84 €
2022	65,02 %	34,98 %	20 087 125,82 €	10 806 638,89 €	30 893 764,71 €
2023	64,87 %	35,13 %	22 925 048,20 €	12 414 936,69 €	35 339 984,89 €
2024	65,76 %	34,24 %	22 604 476,27 €	11 769 727,31 €	34 374 203,58 €
2025	**66,05 %**	**33,95 %**	**24 926 987,49 €**	**12 814 470,50 €**	**37 741 457,99 €**

Pour 2025, la répartition est fixée à **66,05 % pour la CINOR et 33,95 % pour la CIREST**, sur la base des données de référence 2023 (tonnage 52 %, population 22,5 %, bases foncières 25,5 %). La progression globale des contributions s'établit à +9,8 %.

PRINCIPALES DEPENSES 2021-2025

LIBELLÉ	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Var. 2023-2024	Var. 2024-2025
MN48 – CVMF (traitement DMA)	18 138 083,29 €	22 341 989,28 €	24 963 385,30 €	25 665 790,16 €	29 065 911,70 €	+2,81 %	+13,25 %
TRI (valorisation matière)	3 583 309 83 €	4 009 512,50 €	4 496 405,84 €	4 244 292,88 €	4 005 886,40 €	-5,61 %	-5,62 %
Valorisation Déchets Verts (VD)	4 484 589,89 €	5 209 056,18 €	4 750 421,94 €	6 099 257,42 €	7 452 177,81 €	+28,39 %	+22,18 %
Total coût traitement déchets (chap. 011)	**26 205 983,01 €**	**31 560 557,96 €**	**34 210 213,08 €**	**36 009 340,46 €**	**40 523 975,91 €**	**+5,26 %**	**+12,54 %**
Autres charges chapitre 011	340 720,35 €	371 966,88 €	329 795,46 €	200 257,27 €	204 828,36 €	-39,28%	+2,28%
Charges de personnel (chap. 012)	591 756,72 €	903 215,49 €	918 992,40 €	961 776,41 €	895 794,83 €	+4,66 %	-6,86 %
Indemnités élus + frais de missions	28 702,46 €	29 904,10 €	29 904,10 €	37 261,02 €	38 678,66 €	+24,60 %	+3,80 %
Autres charges de gestion courante	10 191,75 €	10 290,39 €	13 637,81 €	28 807,39 €	48 129,34 €	+38,60 %	+67,07 %
Opérations d'ordre (amortissements et plus ou moins-value)	138 547,95 €	21 444,40 €	72 870,33 €	228 462,61 €	260 236,69 €	+213,52 %	+13,91 %
Autres charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)			116 396,76 €				
TOTAL GÉNÉRAL	**27 410 956,24 €**	**32 953 545,87 €**	**35 691 809,97 €**	**37 451 708,98 €**	**41 932 965,13 €**	**+4,93 %**	**+11,97 %**

Le Traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) demeure le principal poste de dépense du SYDNE. En 2025, avec un coût de **29,07 M€**, le traitement des DMA représente 70 **%** des charges à caractère

général. La hausse de **13,25 %** en 2025 correspond à la compensation due contractuellement faute d'exutoire de valorisation du CSR et au coût d'enfouissement (TGAP en hausse).

Les dépenses consacrées à la **valorisation des déchets verts** poursuivent également leur progression (+22,18 % en 2025), traduisant à la fois l'évolution des coûts et le développement de cette filière.

À l'inverse, les dépenses de **tri des déchets** diminuent de **5,62 %** pour la deuxième année consécutive. Cette évolution devra être suivie afin de déterminer si elle résulte d'une amélioration des performances ou d'une baisse des volumes orientés vers le tri.

La hausse régulière du coût d'enfouissement des déchets ménagers doit inciter les acteurs publics à accentuer leurs efforts sur la prévention et la réduction à la source des déchets.

Le développement des filières de valorisation constitue aussi le principal levier pour contenir l'évolution des dépenses et des contributions demandées aux collectivités membres.

5.2. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2025 est marqué par une forte accélération de la section d'investissement : les dépenses réelles passent de 403 223,79 € en 2024 à **1 906 768,37 € (+372,88 %)**, reflétant l'accélération des projets structurants du PPI.

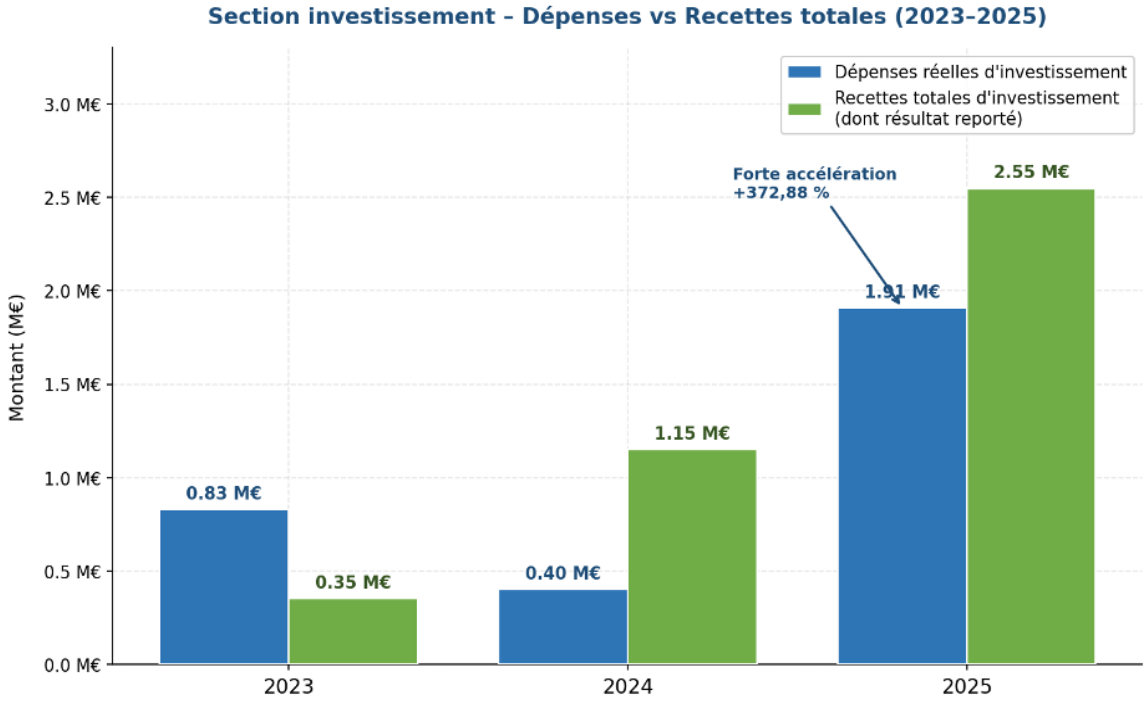

Après deux années de faible niveau d'investissement, l'exercice 2025 marque une reprise avec 1,91 M€ de dépenses, contre 0,40 M€ en 2024.

Cette relance s'appuie sur une forte progression des recettes d'investissement, portée par les subventions obtenues et par la mobilisation de l'excédent reporté. Les ressources demeurent ainsi supérieures aux dépenses, permettant de financer les projets du syndicat sans solliciter de contribution supplémentaire des EPCI membres.

La reprise des investissements s'effectue donc dans un cadre financier maîtrisé, préservant les capacités d'action du SYDNE tout en limitant l'impact sur les collectivités adhérentes.

CHAPITRE	LIBELLÉ	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
20	Immobilisations incorporelles (études)	197 620,81 €	612 794,74 €	+210,09 %
21	Immobilisations corporelles	205 602,98 €	1 293 947,63 €	+529,34 %
—	**Total dépenses d'équipement**	**403 223,79 €**	**1 906 742,37 €**	**+372,87 %**
—	**TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**	**403 223,79 €**	**1 906 768,37 €**	**+372,88 %**
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
13	Subventions d'investissement	596 763,90 €	1 413 328,46 €	+136,83 %
10	Dotations et fonds divers (FCTVA)	32 452,90 €	125 991,63 €	+288,23 %
—	**TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**	**629 216,80 €**	**1 539 320,09 €**	**+144,64 %**
R001	Résultat reporté n-1	291 769,67 €	746 225,29 €	+155,76 %
—	**RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT**	**1 149 449,08 €**	**2 545 782,07 €**	**+121,48 %**

Les dépenses d'équipement progressent fortement en 2025 (+372,87 %), principalement sous l'effet de la mise en œuvre de plusieurs projets structurants. L'acquisition du broyeur-cribleur de Sainte-Rose représente à elle seule 1,02 M€, soit plus de la moitié des investissements réalisés sur l'exercice.

Cette montée en puissance est largement soutenue par les subventions d'investissement, en hausse de 136,83 %, ce qui permet de limiter le recours aux ressources propres du syndicat.

Si ces financements sécurisent le plan d'investissement, leur versement intervient souvent après la réalisation des dépenses. Le syndicat doit donc disposer d'une trésorerie suffisante pour assurer le préfinancement des opérations, avant le remboursement des subventions.

> Après intégration du résultat reporté de 2024 (746 225,29 €), les recettes totales d'investissement atteignent 2 545 782,07 €, dégageant un solde positif de 639 013,70 € au 31 décembre 2025. Ce résultat a permis de ne pas solliciter les subventions des EPCI pour cet exercice.

5.3. BUDGET VERT

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 instaure l'annexe obligatoire « Impact du budget pour la transition écologique » au CFU, applicable à compter de l'exercice 2024, selon la méthodologie I4CE.

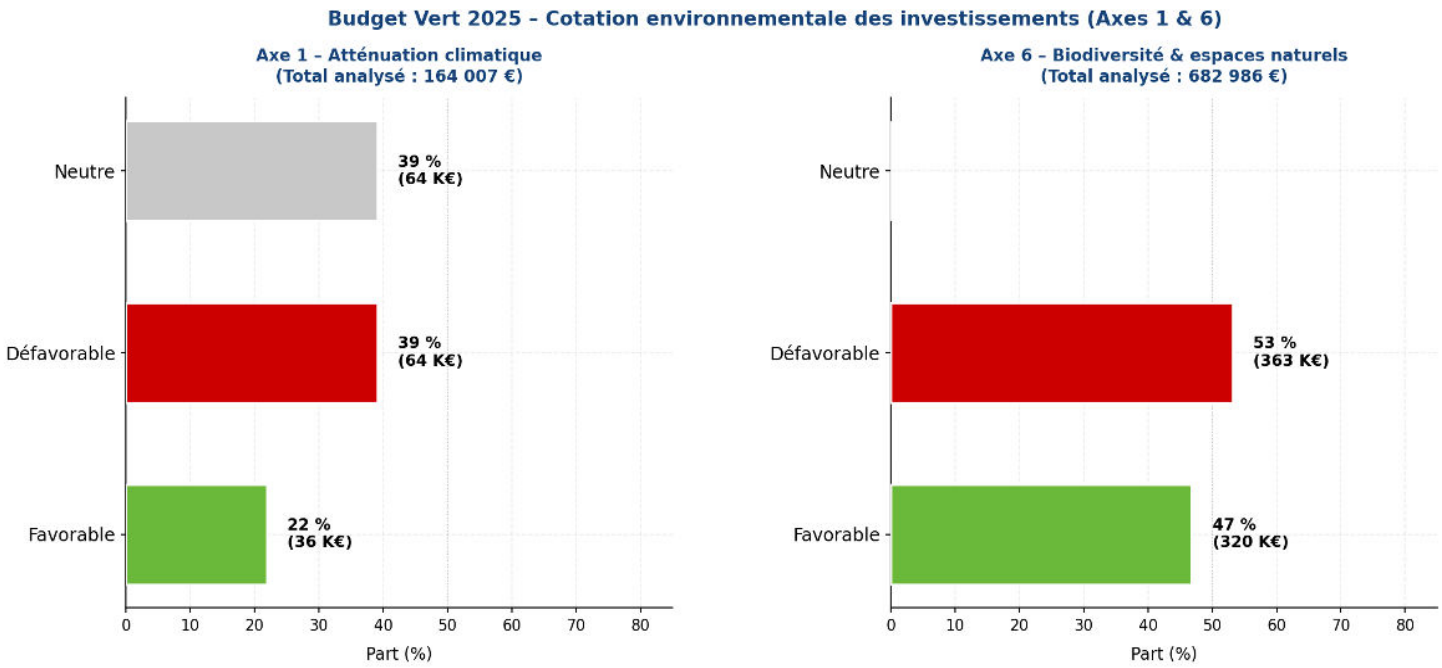

Axe	Thématique	Applicabilité	Statut 2025
1	**Atténuation du changement climatique**	Depuis 2024	**OBLIGATOIRE**
2	Adaptation climatique et risques naturels	À partir de 2027	Facultatif
3	Gestion durable de l'eau	À partir de 2027	Facultatif
4	Économie circulaire et déchets	À partir de 2027	Facultatif
5	Prévention des pollutions	À partir de 2027	Facultatif
6	**Biodiversité et espaces naturels**	À partir de 2025	**OBLIGATOIRE**

Axe 1 (Atténuation climatique – 164 007 €) : 22 % favorable, 39 % défavorable, 39 % neutre.
Axe 6 (Biodiversité – 682 986 €) : 47 % favorable, 53 % défavorable. Le budget vert 2025 est la première année d'obligation de l'Axe 6.

En 2026, il conviendra d'orienter davantage les investissements vers des cotations favorables.

5.4. SYNTHÈSE DES COÛTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2025, pour une population de 345 553 habitants et 237 840 tonnes traitées, le coût global s'établit à 41 932 965 € TTC (+11,97 %/2024), principalement imputable aux surcoûts du cyclone GARANCE.

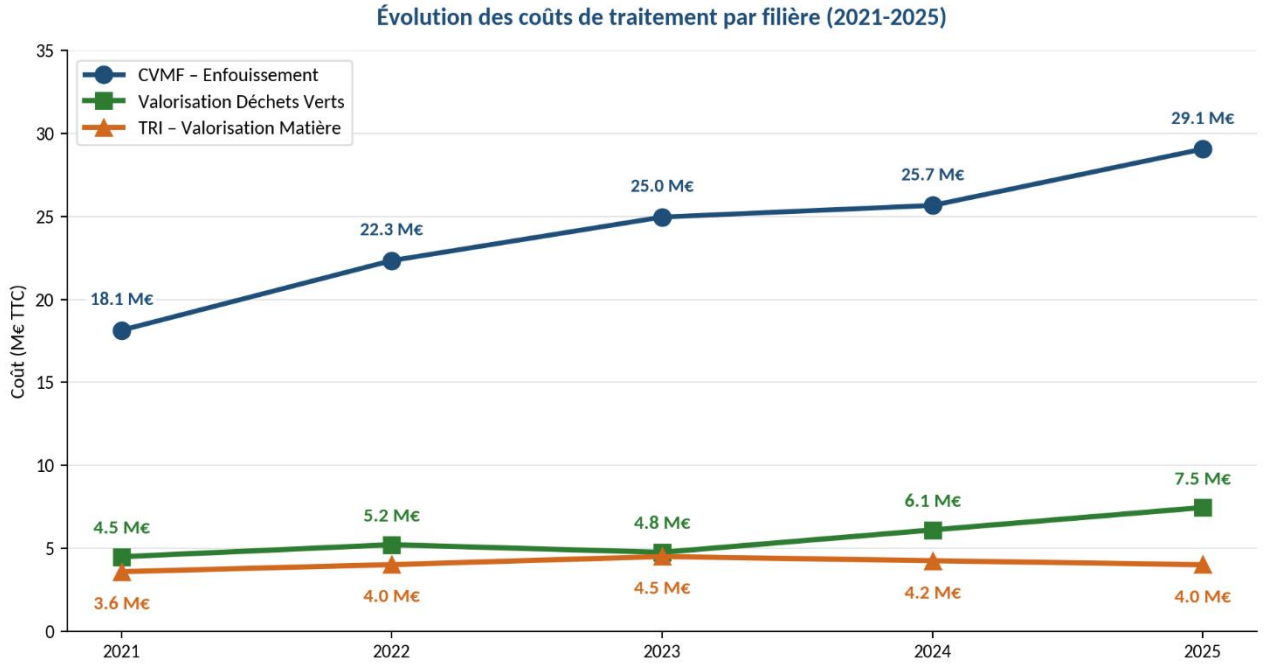

Entre 2024 et 2025, les coûts de traitement des déchets connaissent une forte hausse, principalement sous l'effet des conséquences du cyclone GARANCE. Le traitement des DMA, qui demeure le principal poste de dépense du SYDNE, progresse de 13,25 %, passant de 25,67 M€ à 29,07 M€. Cette augmentation s'explique par la compensation due contractuellement faute d'exutoire de valorisation du CSR et au coût à la hausse d'enfouissement (TGAP).

La filière de valorisation des déchets verts poursuit également sa progression, avec une hausse de 22,18 %, atteignant 7,45 M€ contre 6,10 M€ en 2024. Cette évolution résulte notamment de l'augmentation des volumes traités et des déchets exceptionnels générés par GARANCE.

À l'inverse, les dépenses de tri et valorisation matière diminuent de 5,62 %, passant de 4,24 M€ à 4,01 M€, poursuivant la tendance observée les années précédentes.

Ces évolutions traduisent un renchérissement marqué des coûts de traitement en 2025, concentré principalement sur l'enfouissement et la gestion des déchets verts. Elles confirment que la maîtrise des coûts d'enfouissement demeure le principal enjeu financier du SYDNE, tout en soulignant l'importance du développement des filières de valorisation.

INDICATEUR	2021	2022	2023	2024	2025
Population SYDNE (hab.)	334 364	339 038	338 974	341 326	345 553
Tonnage CVMF (t)	140 621	134 917	128 609	128 560	135 977
Variation	+2 %	-4 %	-5 %	-0,04 %	+5,77 %
Tonnage DV (t)	41 295	44 923	43 199	55 208	67 056

Variation	+3 %	+9 %	-4 %	+28 %	+21 %
Tonnage TRI (t)	10 531	10 203	9 612	9 391	9 329
Variation	+69%	-3%	-6%	-2%	-1%
Tonnage AUTRES FILIERES (t)	22 503	23 977	23 260	21 791	25 478
Variation	+0,04%	+7%	-3%	-6%	+17%
TONNAGE TOTAL (t)	**214 950**	**214 020**	**204 680**	**214 950**	**237 840**
Variation	+4 %	-0,4 %	-4 %	+5 %	+10,6 %
COÛT TOTAL charges comprises (€ TTC)	**27 410 956 €**	**32 953 546 €**	**35 691 810 €**	**37 451 709 €**	**41 932 965 €**
Variation	+24 %	+20 %	+8 %	+5 %	+12 %
Ratio KG / habitant / an	**643**	**631**	**604**	**630**	**688**
Variation	5%	-2%	-4%	4%	9%
Ratio € / habitant / an	82 €	97 €	105 €	110 €	121 €
Variation	24%	19%	8%	4%	11%
Ratio € / tonne / an	128 €	154 €	174 €	174 €	176 €
Variation	19%	21%	13%	-0,08%	1%

L'année 2025 enregistre un niveau record de **237 840 tonnes de déchets traités**, en hausse de 10,6 % par rapport à 2024, soit 214 950 tonnes.
Toutefois, les dépenses progressent encore plus rapidement +11,97 % (en 2025 un **coût total de 41 932 965 €** contre 37 451 709 € en 2024), traduisant une augmentation des coûts qui dépasse celle des volumes.
Cette tendance confirme que l'évolution des dépenses est désormais principalement liée au renchérissement du coût unitaire de traitement (dont TGAP), davantage qu'à la seule augmentation des tonnages.

Évolution des ratios de coût de traitement des déchets (2021-2025)

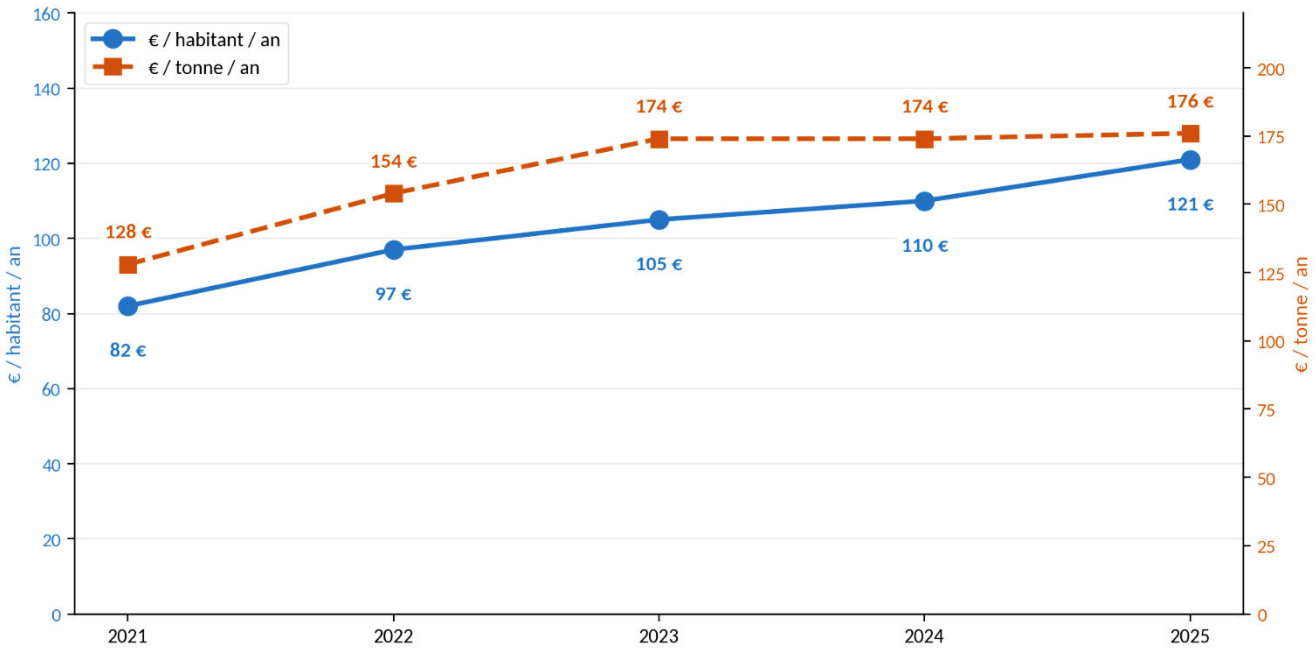

5.5. IMPACT DES CYCLONES BELAL (2024) ET GARANCE (2025)

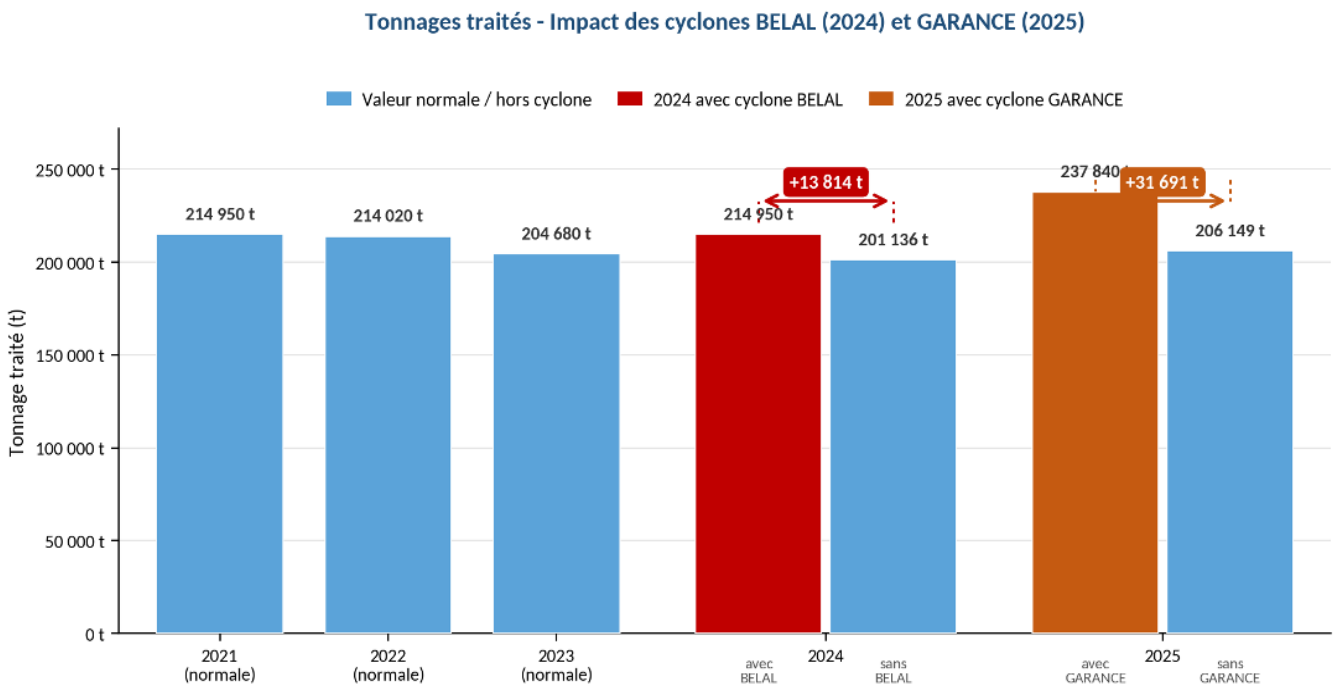

L'analyse des tonnages corrigés des effets des cyclones **BELAL** et **GARANCE** met en évidence une réalité différente de celle observée à première vue. Hors événements climatiques exceptionnels, les volumes traités diminuent légèrement depuis 2023, avec une baisse de **1,73 %** en 2024 puis de **2,49 %** en 2025.

La hausse des tonnages constatée sur les deux derniers exercices résulte donc essentiellement des déchets générés par les épisodes cycloniques (+10,6 % au global en 2025, contre +2,49 % hors GARANCE) et ne traduit pas une augmentation durable des volumes à traiter.

Cette analyse confirme que les récentes évolutions sont conjoncturelles. Elle constitue un élément important pour anticiper les besoins futurs et éviter de fonder les prévisions sur des niveaux d'activité exceptionnellement élevés.

INDICATEUR	BELAL (2024)	GARANCE (2025)	Écart
Surcroît de tonnage généré (t)	+13 814 t	+31 691 t	x 2,3
Impact financier estimé (€ TTC)	**+1,4 M €**	**+4 M €**	**+186 %**

Hors impact GARANCE, l'augmentation des coûts de traitement aurait été contenue à environ +5,29 % (révisions contractuelles des marchés). Le surcroît lié à GARANCE est 2,3 fois supérieur à celui de BELAL.

5.6. TABLEAU DE BORD FINANCIER (TBF) – ANALYSE COMPARÉE 2023 / 2024 / 2025

Le Tableau de Bord Financier (TBF) est un outil de pilotage mis à disposition par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), communiqué mensuellement par le Poste Comptable (SGC Saint-Denis de la Réunion). Il permet à l'ordonnateur et au régisseur de suivre en temps réel les indicateurs de qualité de la gestion financière et comptable. L'analyse ci-après porte sur la comparaison des données de décembre 2023, 2024 et 2025.

TABLEAU DE SYNTHESE COMPARATIVE TBF (DECEMBRE 2023 / 2024 / 2025)

INDICATEUR	Déc. 2023	Déc. 2024	Déc. 2025	Tendance & observations
SUIVI DE LA DÉPENSE				
Mandats émis (nb total)	1 007	926	924	► quasi-stable (−2 mandats)
Délai global de paiement (j)	19,08	13,08	14,45	▲ +1,37 j – reste < 30 j légal
Dont délai comptable (j)	9,22	7,52	6,05	▼ -1,47 j amélioration continue
Dont délai ordonnateur (j)	9,86	5,56	8,41	▲ hausse de +2,85 j – à surveiller
Taux représentativité DGP (%)	95,46 %	95,28 %	97,63 %	▲ excellent – couverture maximale
Mandats avec date d'échéance (%)	11,34 %	12,67 %	25,09 %	▲+12,4 pts doublement – bonne pratique
Mandats payés à date échéance (%)	37,76 %	86,67 %	87,26 %	▲+0,59 pts – régularité
RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX				
Titres émis (nb)	100	93	123	▲ +32 % – montée en charge
Taux recouvrement ex. courant (%)	45,40 %	91,09 %	93,57 %	▲ +48,2 pts depuis 2023 progression continue – des recettes émises sont encaissées dans l'année.
Taux recouvrement ex. précédent (%)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	► stable 100% – aucun reliquat aucune recette ancienne restant à recouvrer.
Délai de recouvrement (j)	60,19	68,04	46,43	▼ Gain −21,61 j
GESTION BUDGÉTAIRE				
Taux consommation fonctionnement (%)	94 %	90 %	96 %	▲ +6 pts Très bon niveau d'exécution
Taux consommation investissement (%)	78 %	24 %	73 %	▲+49 pts Fort rebond après chute 2024
Opérations à régulariser – dépenses	8	5	0	▼ soldées intégralement
Opérations à régulariser – recettes (nb)	1	1	2	▲ 161 099 € – à régulariser
Trésorerie fin d'exercice (€)	2 625 756	2 186 615	1 183 235	▼ −45,9 % – Baisse maîtrisée - suivi

Sur la période 2023-2025, les tendances confirment une **amélioration continue du recouvrement des recettes et des délais de paiement**, traduisant une gestion financière plus sécurisée.

Le **taux de réalisation des investissements** présente de fortes variations annuelles (78 % en 2023, 24 % en 2024, 73 % en 2025), liées principalement au calendrier des opérations et des marchés publics.

SUIVI DE LA DEPENSE

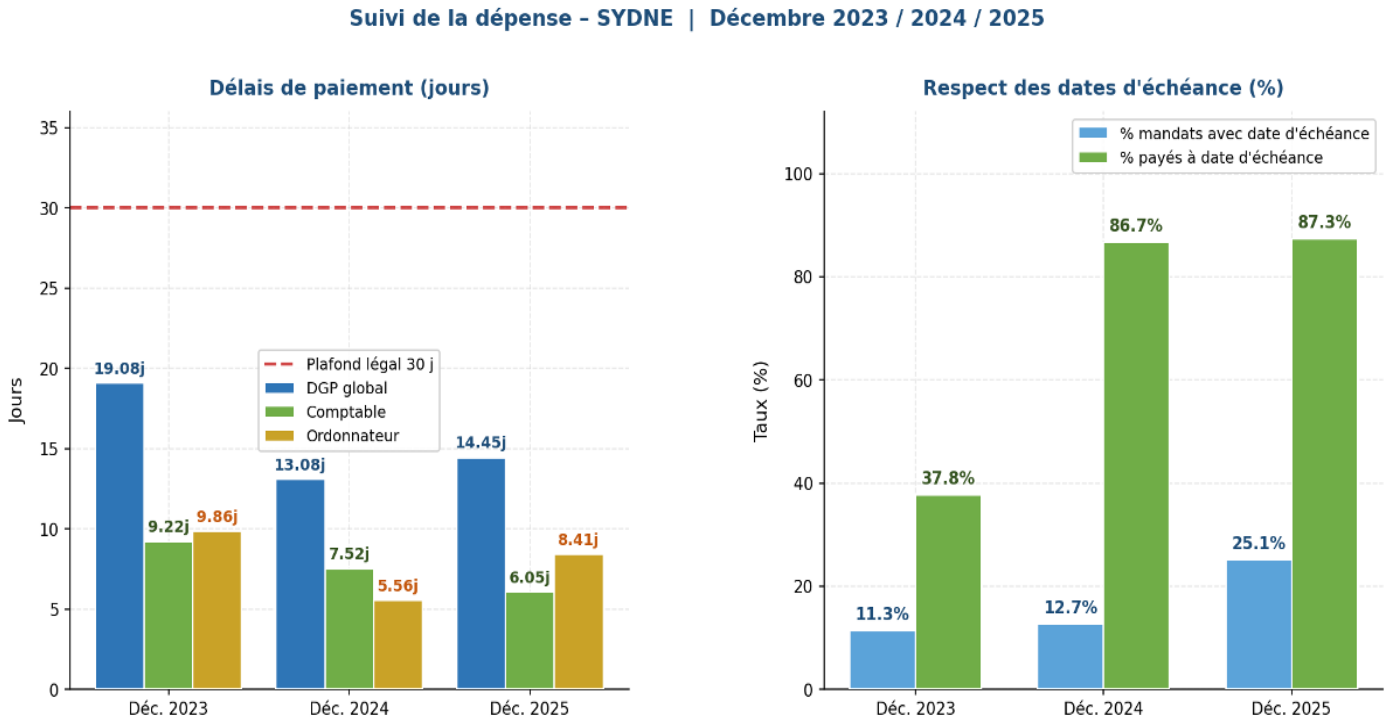

Les délais de paiement restent globalement bien maîtrisés. Si le délai global augmente légèrement en 2025, cette évolution s'explique principalement par un temps de traitement un peu plus long au sein de la collectivité, malgré une amélioration du délai de prise en charge par le comptable.

Parallèlement, le respect des échéances progresse, avec des paiements davantage effectués dans les délais. Cette évolution traduit une meilleure organisation des services et une gestion plus rigoureuse des flux de dépenses.

DELAI GLOBAL DE PAIEMENT (DGP)

Le délai global de paiement annuel s'établit à **14,45 jours en 2025**, contre 13,08 jours en 2024, soit une légère hausse de +1,37 jour. Ce délai **reste néanmoins très en-deçà du plafond légal de 30 jours** fixé par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013. Le taux de représentativité du DGP s'améliore à 97,63 % (contre 95,28 % en 2024), attestant d'une couverture quasi-complète des mandats traités.

↗ La hausse du délai global est imputable à l'augmentation du délai ordonnateur (+2,85 j, passant de 5,56 j à 8,41 j), tandis que le délai comptable s'améliore nettement (−1,47 j, de 7,52 j à 6,05 j).

RESPECT DES DATES D'ECHEANCE

La part des mandats comportant une date d'échéance double en 2025 : elle passe de 12,67 % à **25,09 %**, traduisant une meilleure intégration des pratiques de paiement différé. Parmi ces mandats, **87,26 % sont honorés à date d'échéance** (contre 86,67 % en 2024), confirmant la régularité et le sérieux du traitement des mandats avec échéance.

VOLUME DE MANDATS EMIS

Le nombre de mandats émis se stabilise à 924 en 2025 (contre 926 en 2024 et 1 007 en 2023), dont **830 en fonctionnement (-25 lignes vs 2024)** et **94 en investissement (+23 lignes, +32 %)**. La forte hausse des mandats d'investissement est cohérente avec l'accélération des projets PPI (+372,88 % de dépenses réelles d'investissement en 2025).

RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

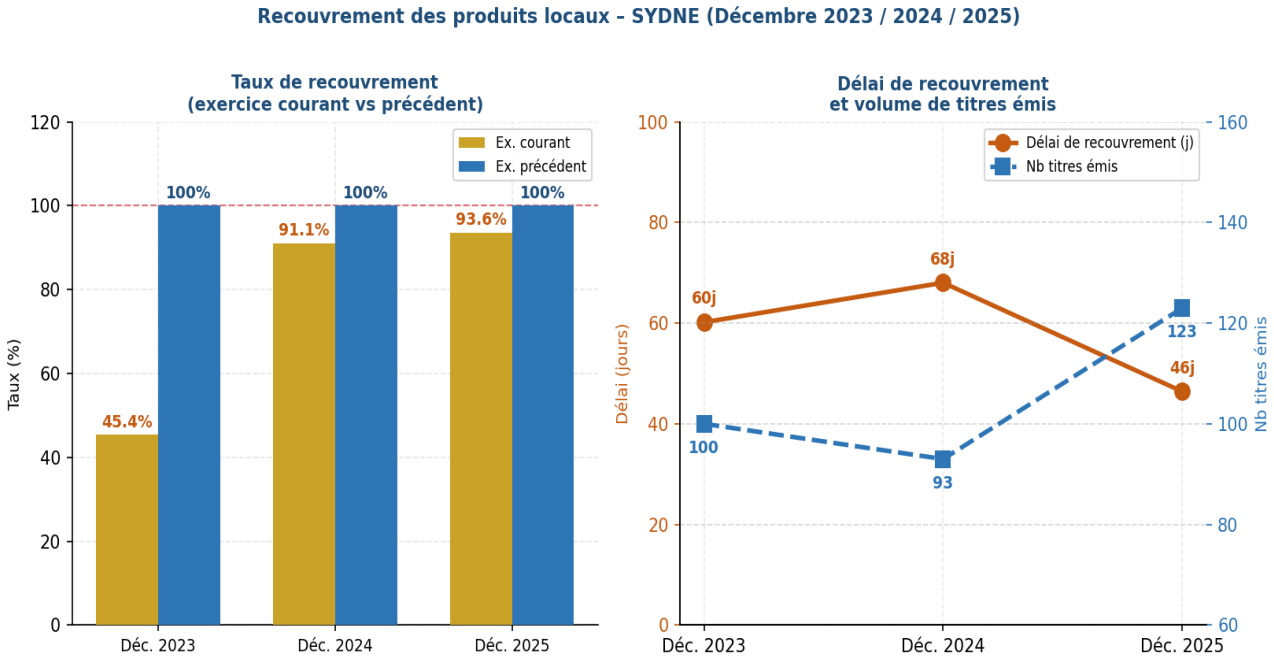

Le SYDNE améliore nettement sa capacité à encaisser les recettes qui lui sont dues. En 2025, les encaissements interviennent plus rapidement et dans des proportions plus importantes qu'au cours des exercices précédents. Cette évolution contribue à sécuriser les ressources financières du syndicat et à renforcer sa capacité à financer ses projets. Le taux de recouvrement passe de 45,40 % en 2023 à **93,57 % en 2025**, traduisant une forte progression de l'encaissement.

ENCAISSEMENT DES RECETTES

La quasi-totalité des recettes émises en 2025 a été encaissée au cours de l'exercice (93,57 %). Cette performance confirme l'amélioration constatée depuis 2024 et témoigne d'un suivi plus efficace des recettes par les services du SYDNE et le comptable public. Par ailleurs, comme lors des deux exercices précédents, l'ensemble des recettes restant à percevoir des années antérieures a été recouvré. Le syndicat ne supporte donc aucun stock significatif d'impayés anciens.

RAPIDITE D'ENCAISSEMENT ET ACTIVITÉ

Les recettes sont encaissées plus rapidement qu'en 2024. Le délai moyen de recouvrement passe de 68 jours à 46 jours. Soit un délai réduit de trois semaines. Dans le même temps, l'activité progresse avec 123 titres de recettes émis en 2025 contre 93 l'année précédente (+32 %). Malgré cette augmentation du volume à traiter, les performances de recouvrement continuent de s'améliorer, ce qui traduit une organisation efficace de la chaîne de recette.

ENCAISSEMENTS REALISES

Le montant total encaissé par le comptable public atteint 34,69 M€ en 2025. Cette forte progression résulte principalement du versement des contributions des EPCI membres et du remboursement de plusieurs subventions d'investissement.

En synthèse, le syndicat encaisse ses recettes de manière plus rapide, plus complète et sur des volumes plus importants qu'auparavant. Cette amélioration contribue directement à la solidité financière du syndicat et facilite le financement de ses actions sans solliciter davantage les collectivités.

GESTION BUDGETAIRE ET TRESORERIE

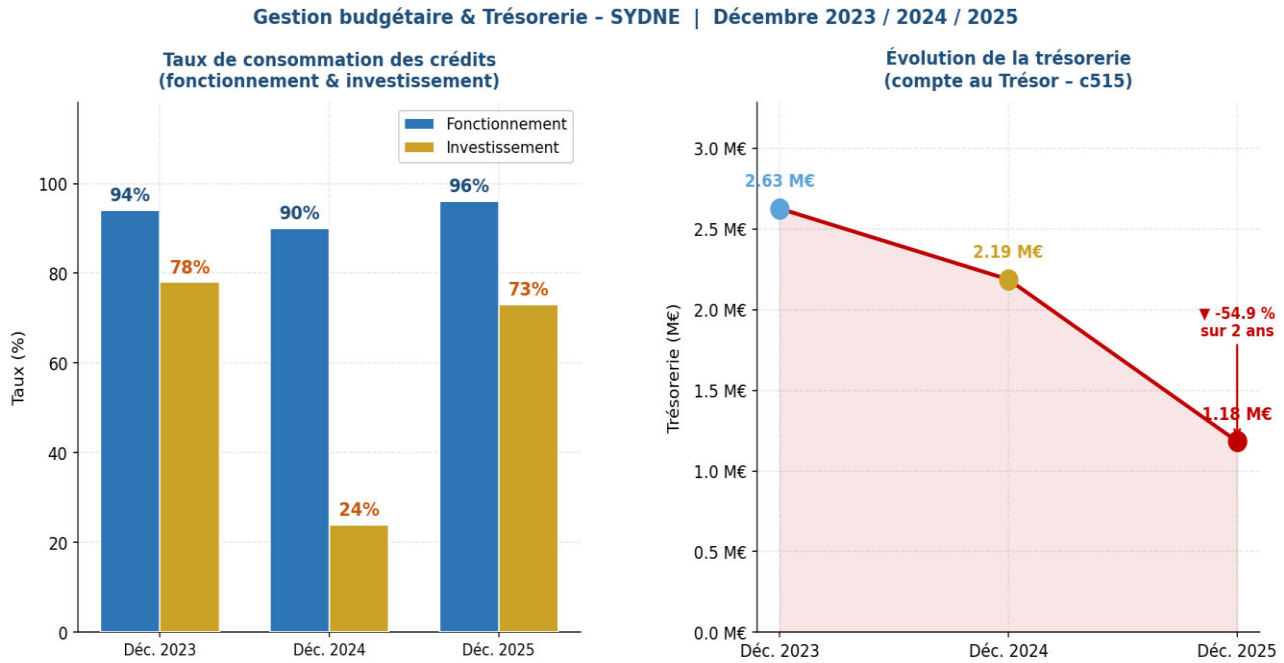

La reprise des investissements en 2025 s'appuie principalement sur la mobilisation de la trésorerie disponible. Le taux de réalisation atteint **73 %**, contre **24 % en 2024**, traduisant une nette accélération des projets réalisés.
En contrepartie, la trésorerie diminue de **45,9 %**, les réserves antérieures ayant été utilisées pour financer ces opérations sans recours supplémentaire aux EPCI.
Cette dynamique confirme un choix de mise en œuvre soutenu des investissements, mais appelle une vigilance sur le niveau de trésorerie pour les exercices à venir.

ÉVOLUTION DE LA TRESORERIE

La trésorerie au 31 décembre 2025 s'établit à **1 183 235 €**, en recul de **−45,9 % par rapport au 31 décembre 2024** (2 186 615 €) et de −54,9 % par rapport à décembre 2023 (2 625 756 €). Cette baisse structurelle reflète l'accélération des décaissements d'investissement sur les projets PPI.
Le profil de trésorerie 2025 présente un pic en début d'exercice (8 500 K€ en février, lié au versement des contributions EPCI) avant une baisse progressive tout au long de l'année, accentuée par les importants paiements d'investissement au second semestre (broyeur/cribleur : 1 017 450 €).

ANALYSE QUALITATIVE SYNTHETIQUE

Le bilan de l'exercice 2025 est donc globalement positif. Sur les sept indicateurs analysés, six sont en amélioration, dont deux de manière significative (le délai de recouvrement et le taux de consommation des investissements). **La baisse de trésorerie traduit une volonté de puiser dans les ressources propres du syndicat, plutôt que de s'appuyer sur un effort financier supplémentaire de nos EPCI.**

Indicateur	Évolution 2024 - 2025	Tendance	Analyse et commentaire
Délai global de paiement	13,08 j → 14,45 j	➡️ Stable	Légère augmentation de 1,37 jour imputable principalement à l'ordonnateur. Le délai reste largement inférieur au plafond réglementaire de 30 jours.
Délai de paiement comptable	7,52 j → 6,05 j	📉 Baisse	Amélioration significative de la performance comptable avec une réduction de 1,47 jour. Niveau de performance parmi les meilleurs du réseau.
Taux de recouvrement courant	91,09 % → 93,57 %	📈 Hausse	Progression continue du recouvrement. Le seuil d'excellence de 95 % est désormais proche, confirmant l'efficacité des actions engagées.
Délai de recouvrement	68,04 j → 46,43 j	📉 Baisse	Amélioration avec une diminution de 21,61 jours (-31,8 %). Les créances sont recouvrées beaucoup plus rapidement.
Taux de consommation fonctionnement	90 % → 96 %	📈 Hausse	Retour à un niveau d'exécution excellent, traduisant une programmation budgétaire et un pilotage des crédits efficaces.
Taux de consommation investissement	24 % → 73 %	📈 Forte hausse	Très forte progression de l'exécution des investissements (+49 points). La montée en charge du PPI est effective et dynamique.
Trésorerie de fin d'exercice	2 186 615 € → 1 183 235 €	📉 Baisse	Repli de 45,9 % en lien avec l'accélération des décaissements d'investissement. Une vigilance doit être maintenue sur la capacité de financement future.

5.7. CONCLUSION GÉNÉRALE

L'exercice 2025 confirme la solidité financière du SYDNE sur les deux volets budgétaires : maîtrise des dépenses de fonctionnement (taux de réalisation 99,57 %), accélération réussie de la section investissement (+372,88 %) et indicateurs TBF globalement en progrès. La hausse des coûts (+11,97 %) est principalement imputable aux surcoûts du cyclone GARANCE ; hors événement climatique, la progression serait contenue à environ +5,3 %.

Les indicateurs du Tableau de Bord Financier confirment la qualité de la gestion de la chaîne comptable et financière du SYDNE : délai global de paiement très maîtrisé (14,45 j), taux de recouvrement en constante progression (93,57 %) et solde nul des opérations de dépenses à régulariser. Ces résultats sont le fruit d'un travail rigoureux et coordonné entre l'ordonnateur et le comptable public assignataire.

5.8. LA MATRICE DES COUTS DU SYDNE

L'outil de pilotage Matrice des coûts est une méthode développée par l'ADEME qui permet d'identifier sur des bases homogènes les coûts supportés par les collectivités territoriales au titre de la compétence « déchets » : c'est un véritable outil de pilotage du service public des déchets.
Cet outil repose sur une méthode de présentation comptable qui détaille pour chaque flux de déchet des charges et produits du service « déchets » selon les étapes techniques de gestion. Elle permet à chaque collectivité d'analyser son propre fonctionnement et de se situer par rapport aux autres collectivités avec fiabilité.

SCHEMA DE REPARTITION DES CHARGES

Le coût des **charges de traitement** des déchets ménagers en 2025 est de 41,9 M€. Ce qui représente 117**,3 €/hab.**, soit +11 % comparé à 2024 (105,5 €/hab.).

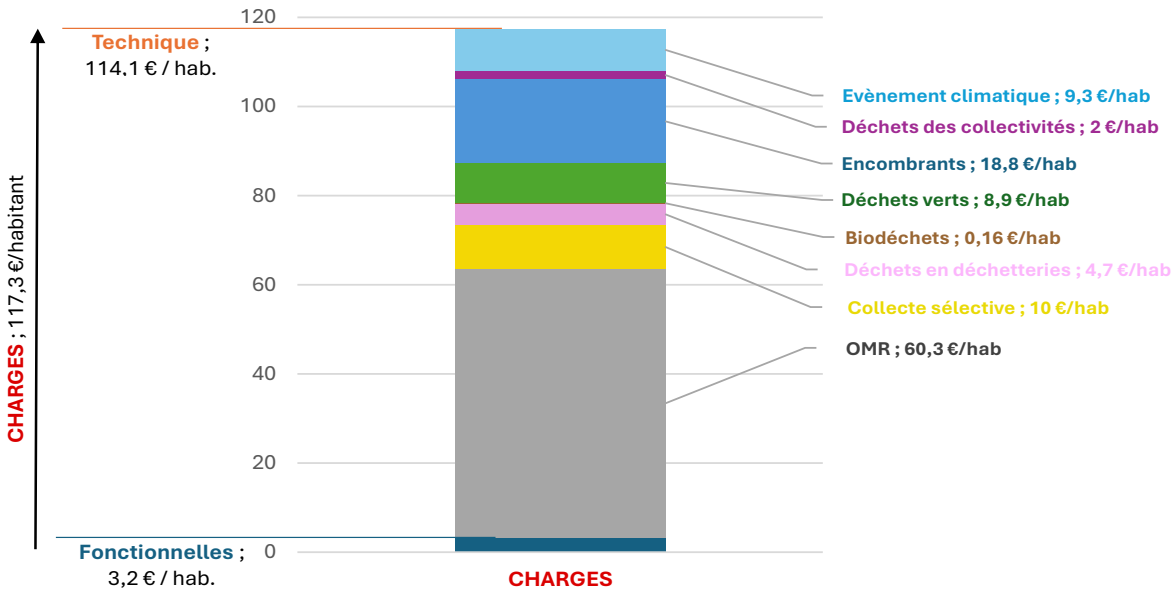

REPRÉSENTATION DES CHARGES PAR TYPE DE FLUX

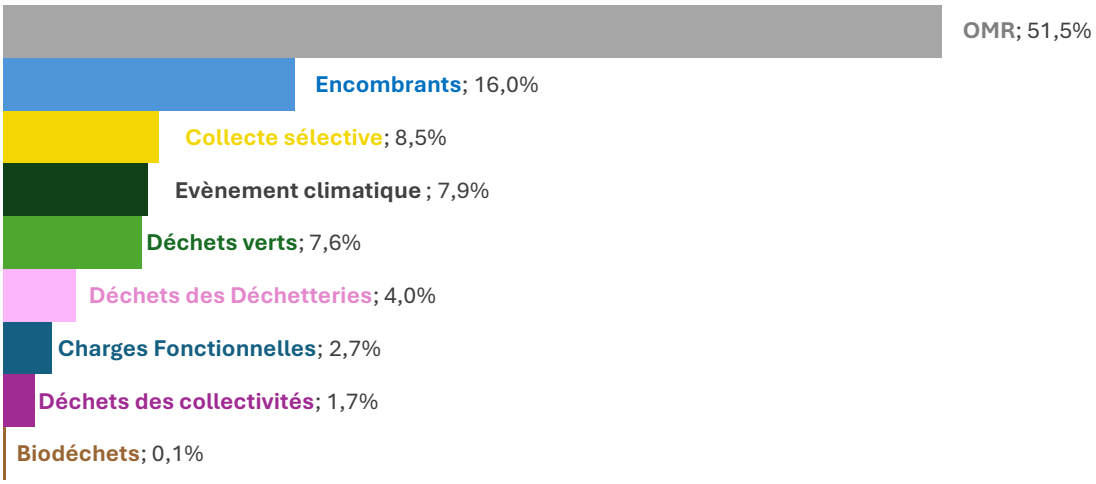

Le montant des produits permettant le traitement des déchets ménagers et assimilés en 2025 est de **113,9 €/hab.** soit +5 % comparé à l'année précédente (108,2 €/habitant).

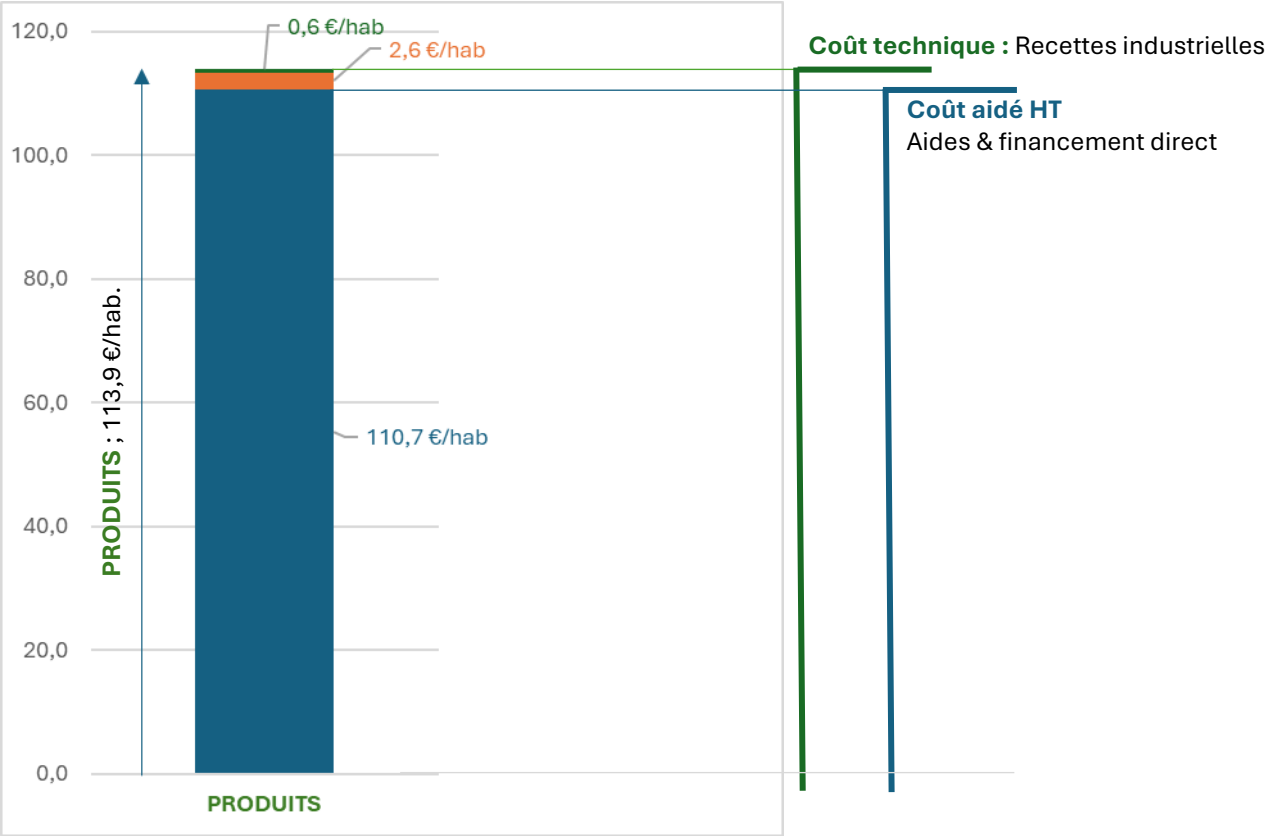

La **contribution des collectivités** représente la part la plus importante des produits : issus des collectivités adhérentes du SYDNE : **CINOR, CIREST, REGION et DEPARTEMENT**, pour une enveloppe globale de **38 241 458 €** (+9,7 %).

Les **pénalités** appliquées aux marchés de traitement ont généré un produit total de **915 578,8 €**, réparti comme suit :

- 879 536,8 € pour le marché de traitement des OMR ;
- 29 042 € pour le marché de traitement de la collecte sélective ;
- 7 000 € pour un des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Les **ventes de matériaux recyclables** (papiers et métaux) ont représenté un produit de **218 503 €** (-42,5 %).

Le total des produits **(39 375 539 €)** est réparti comme suit :

- Les contributions des collectivités (97,1 %) ;
- Pénalités (2,3 %) ;
- Vente des produits (0,6 %).

Pour l'année 2025, le taux de couverture entre les charges (fonctionnelle + technique) et les produits (coût aidé + technique) est de : 95 %.
Il est à noter que le taux de couverture revient à l'équilibre (100 %) via le résultat de clôture de l'année N-1 (2,48 M€).

VI. ORIENTATIONS, PERSPECTIVES ET PROJETS

La pérennité de la démarche du SYDNE s'inscrit pleinement dans :

- **La maitrise financière** du budget de la collectivité et de la contribution des ménages ;
- **Le respect des enjeux environnementaux et sanitaires** du territoire en termes de :
  - **Conformité à la réglementation environnementale** de la démarche et des équipements de traitement de déchets mis en œuvre (Code de l'Environnement, Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire) ;
  - **Continuité de service** des filières de traitement de déchets et des équipements mis en œuvre ;
  - **Sortie du tout enfouissement** des déchets, ce mode de traitement obsolète, présentant une trajectoire fiscale incompatible avec une maitrise financière.
- **L'acceptation sociétale** de la démarche qui se traduit par :
  - **La transparence et le partage** de la démarche auprès de la population et de leurs représentants élus ;
  - **Le développement de l'emploi local**.

Afin d'atteindre ses objectifs, le SYDNE mène depuis son origine une démarche de traitement multi filières des déchets ménagers et assimilés dont elle a la responsabilité.

Dans le cadre de la décision du Comité Syndical n°2022/7-02 du 15 Décembre 2022, portant sur l'actualisation des orientations stratégiques du SYDNE en matière de traitement des déchets, il a été convenu de compléter et d'élargir cette démarche multi filière, au travers d'une stratégie actualisée, venant dès lors consolider la politique de traitement de déchets du syndicat sur le bassin nord-est de La Réunion.

A cet effet, la stratégie actualisée du SYDNE en matière de traitement des déchets se fonde sur les orientations stratégiques suivantes :

- **Poursuite de la démarche multi filière, relative au traitement des principaux déchets du SYDNE** (ordures ménagères résiduelles, encombrants, refus de tri de déchets végétaux et des déchets de la collective sélective), basée sur la mise en œuvre de trois équipements structurants et inter dépendants **:**
  - Le CVMF : Le Centre de Valorisation Multi Filière de la société INOVEST ;
  - L'UVE : L'Unité de Valorisation Energétique de Combustibles Solides de Récupération (CSR), projet porté par la société ALBIOMA ;
  - L'ISDU : L'Installation de Stockage de Déchets Ultimes du SYDNE.

- **Optimisation de la filière des déchets recyclables**, par la création d'un centre de tri des déchets issus de la collecte sélective (CS) et encombrants, sur le territoire des nord-est de la Réunion, sous maitrise d'ouvrage publique SYDNE.

- **Optimisation de la filière valorisation des déchets végétaux (DV),** par la réaffirmation et l'accélération de la création d'un réseau de plateformes de traitement de déchets végétaux (DV) sous maitrise d'ouvrage publique SYDNE.

6.1. PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES

Dans le contexte de la fin de vie de l'ISDND de Ste Suzanne transitoirement repoussée par la mise en œuvre de son extension ultime, et la nécessité d'une solution de traitement des déchets ultimes en concomitance au projet Multi filières, l'enjeu de réalisation de ce nouvel équipement dans un calendrier très tendu, est primordial.

Aussi, l'objectif du projet ISDU est de doter le SYDNE d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) à l'horizon 2028, qui viendra en appui au projet multi-filières et succèdera à l'actuelle ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Ste-Suzanne exploitée par la société SUEZ, en vue d'assurer une continuité du service public d'élimination des déchets ultimes.

Au risque de remettre en cause l'objectif primordial de continuité de service, la prolongation de la durée de vie de l'ISDND actuel via le marché négocié de tri optimisé avec INOVEST a ici toute son importance dans la stratégie de traitement des déchets, puisqu'elle permettra au SYDNE de mettre en œuvre les procédures et démarches administratives nécessaires à la création de la nouvelle ISDU.

Il est à noter que le second objectif pour le SYDNE lié à la maitrise de cet ultime maillon de la chaine de valeur de traitement des déchets de son territoire est de contrôler et réguler tant que possible le coût global de traitement des déchets.

Au terme des études foncières réalisées en 2023, clôturées par la décision du Comité Syndical en date du 6 décembre 2023 portant sur le choix de 3 sites potentiels d'implantation de l'ISDU (1 à Ste Marie et 2 à St Benoît) et à l'autorisation de lancement des études de faisabilité sur ces derniers, le SYDNE s'est doté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en mai 2024.

Ainsi, le groupement d'études, mené par ECOGEOS, a réalisé les études préalables nécessaires à la comparaison de ces 3 sites (études de faisabilité règlementaire, environnementale, technique et financière), dont les conclusions ont été présentées le 6 septembre 2024 au comité de pilotage (COPIL du projet, composé des élus du SYDNE, des présidents de la CIREST et de la CINOR, du représentant du préfet et de la DEAL. Sur la base des conclusions présentées, le COPIL a proposé de retenir le choix du site offrant le plus de potentiel de faisabilité, à savoir le site « M5 » situé à Beaufond, sur la commune de Sainte Marie. Le Comité Syndical, qui s'est tenu le même jour, a validé à l'unanimité, le choix proposé par le COPIL pour l'implantation du projet.

Dans ce cadre, des études techniques (étude de sols, hydraulique, faune-flore, topographie) ont été engagées depuis début 2025 pour définir l'emprise finale du projet (20 ha), sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer sur les parcelles (AOT), délivré au SYDNE le 18 octobre 2024 par la préfecture.

Une étude foncière a également été engagée avec la SAFER en mai 2025, conformément à la convention validée par le comité syndical en date du 31 mars 2025 (rapport n°2025/2-04).

Ces études de faisabilité ont été finalisées en septembre 2025, et ont notamment permis de déterminer une surface de 20 hectares apte à recevoir l'ISDU des points de vue technique et règlementaire.

Le SYDNE a ainsi déposé une demande de reconnaissance du projet sur cette zone en tant que Projet d'Intérêt Général (PIG) par la Préfecture fin septembre 2025, ce qui constitue une étape essentielle pour assurer la sécurisation foncière de l'emprise nécessaire au projet, et garantir la réalisation de cette infrastructure stratégique à l'échelle intercommunale.

En parallèle, des échanges réguliers ont été menés tout au long de l'année 2025 avec les propriétaires concernés, en privilégiant une démarche d'acquisition amiable. Une première estimation foncière leur a

été présentée lors d'une réunion organisée en août 2025. Toutefois, ces discussions n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

Compte tenu de l'absence de réponse des propriétaires et de l'intérêt général du projet, le Comité syndical a autorisé le recours à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique (comité syndical en date du 08 décembre 2025). Cette procédure, qui permet à une collectivité d'acquérir les terrains nécessaires en l'absence d'accord amiable, sera engagée en parallèle des études de conception au cours de l'année 2026.

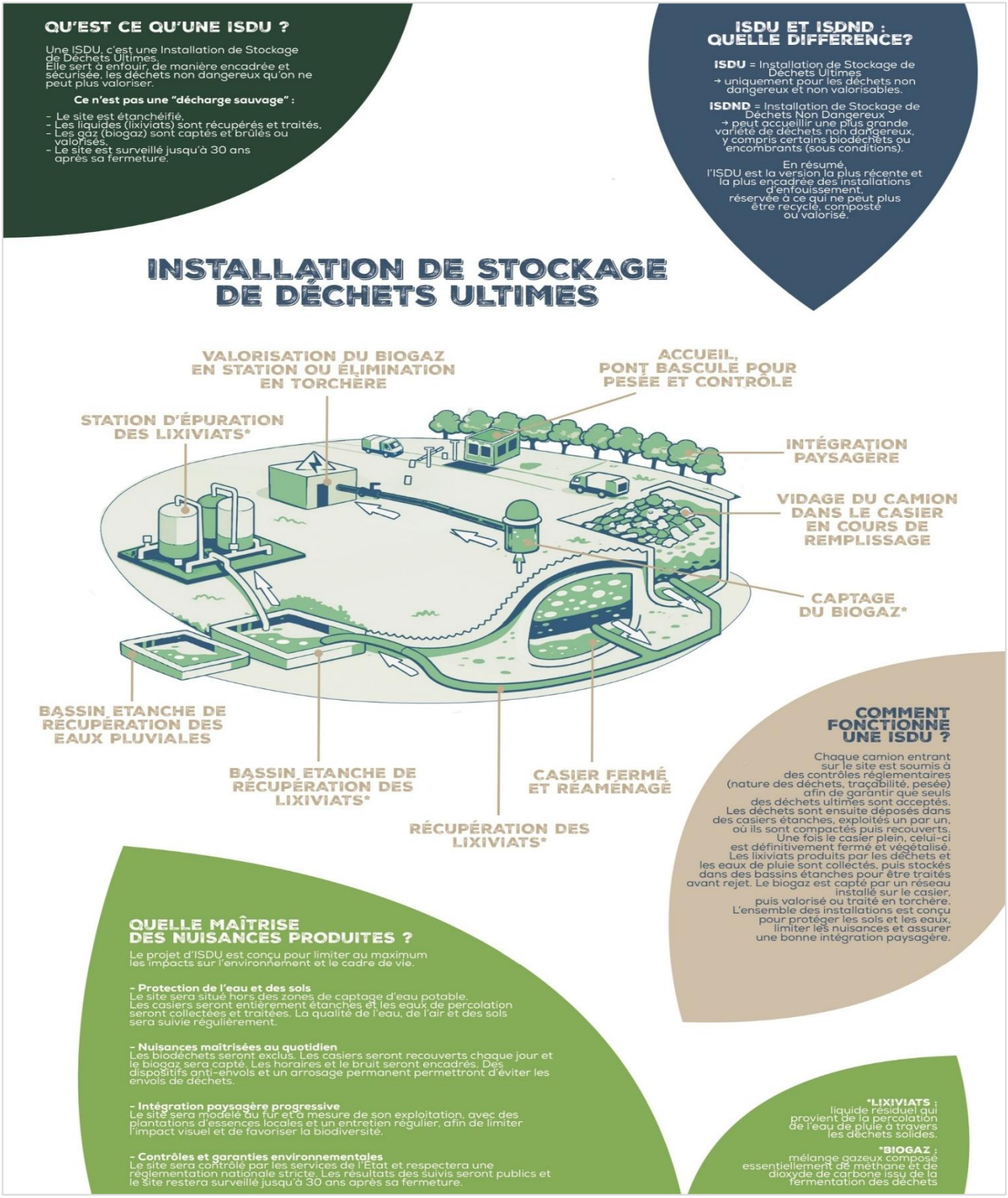

Les études de faisabilité étant désormais achevées, un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé en 2026 afin de conduire les études de conception et de préparer le dossier de demande d'autorisation environnementale, dont le dépôt est prévu fin 2026. Les travaux sont envisagés à partir de 2028, dans le cadre de la première phase du projet.

6.2. PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS

La stratégie actualisée du SYDNE en matière de gestion des déchets verts se fonde sur l'optimisation de la filière de valorisation de ces déchets qui se traduit par la réaffirmation et l'accélération de la création d'un réseau de plateformes de traitement de déchets végétaux sous maitrise d'ouvrage publique SYDNE.

Conformément à cette stratégie, le déploiement de nouvelles unités de traitement doit répondre autant que possible à un objectif de répartition territoriale privilégiant l'implantation d'équipements de « semi-proximité ».

Ce maillage doit permettre de s'adapter aux schémas de collecte des déchets verts de la CINOR et de la CIREST afin de maitriser le coût global de gestion.

Les installations projetées sont décrites ci-dessous.

Projet de plateforme de traitement de déchets verts à la Montagne

Depuis sa création en 2015, le SYDNE porte un projet d'installation de valorisation des déchets verts sur le quartier de La Montagne à Saint-Denis.

Ce projet, présentant un fort intérêt collectif en contribuant à l'amélioration du cadre de vie et du service public offert aux usagers, a toutefois été mis en suspens à partir de 2022 en raison de l'absence de foncier identifié.

Fin 2025, une avancée significative a été réalisée avec la concrétisation d'une opportunité de maîtrise foncière, en partenariat avec la Ville de Saint-Denis, qui a proposé une nouvelle zone à étudier.

Dans ce contexte, une étude de faisabilité a été lancée en décembre 2025 afin d'évaluer la pertinence et la viabilité de l'implantation du projet sur ce site. Cette étude se poursuivra au cours du premier trimestre 2026.

Sous réserve de la confirmation de sa faisabilité, une mission de maîtrise d'œuvre pourrait être engagée dès 2026 pour assurer la conception du projet ainsi que le suivi de sa réalisation. La mise en service est, à ce stade, envisagée à l'horizon 2028.

Dans le cas où le projet ne serait pas poursuivi, le SYDNE engagerait une démarche de prospection foncière à une échelle élargie, afin d'identifier de nouvelles opportunités d'implantation pour un projet similaire.

Projet de plateforme de traitement de déchets verts dans l'Est

Dans le cadre du développement des activités de traitement des déchets verts sur le territoire Est, la CIREST a proposé au SYDNE une opportunité foncière pour la réalisation d'une plateforme de traitement sur la commune de Saint-Benoît, sur un terrain appartenant à l'EPCI, situé à proximité de la station d'épuration.

Le SYDNE a ainsi sollicité, à la mi-2024, le bureau d'études SAFEGE afin de réaliser une étude de faisabilité intégrant l'évaluation des besoins et l'identification de différents scénarios. Cette étude a conclu à la possibilité de développer un projet en deux phases.

La première phase serait dédiée à une activité de broyage de déchets verts sur une surface disponible d'environ 6 200 m^2, permettant le traitement de 6 000 à 8 000 tonnes par an, tout en présentant certaines

contraintes techniques. La seconde phase porterait sur une extension du projet sur le foncier restant ; les scénarios envisagés devront être approfondis à l'issue de la validation de la première phase.

Néanmoins, en raison des nombreuses contraintes techniques identifiées sur ce site, le SYDNE a décidé de ne pas poursuivre le projet sur ce foncier. Une démarche de recherche foncière alternative a ainsi été engagée en 2025, en vue de relocaliser le projet. Cette recherche, complexe, devra se poursuivre en 2026.

Ainsi, l'année 2026 devra permettre de finaliser le choix du foncier. À l'issue, un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé afin d'assurer la conception et la réalisation de la plateforme. La mise en service est envisagée à l'horizon 2028-2029.

Projet d'extension de la plateforme de broyage de la Jamaïque

En partenariat avec la CINOR, le SYDNE a identifié une opportunité d'extension de la plateforme actuelle de broyage de déchets verts de la Jamaïque, vers le nord, sur une emprise d'environ 5 000 m^2. Cette extension permettrait d'augmenter la capacité de traitement d'environ 5 000 tonnes par an.

L'avancement de ce projet est étroitement lié, depuis 2020, au projet de création d'une installation de transit de déchets porté par la CINOR, situé sur la partie nord de la parcelle communale. Pour ce projet, l'EPCI dispose d'un accord de maîtrise foncière avec la mairie de Saint-Denis.

Toutefois, l'engagement des études de faisabilité, puis de la phase de maîtrise d'œuvre pour l'extension, demeure conditionné à la confirmation de la maîtrise foncière avec la CINOR, ainsi qu'à l'achèvement de travaux actuellement menés par la Ville de Saint-Denis. Ces derniers entraînent un gel des parcelles concernées jusqu'en 2027 au minimum.

Dans ce contexte, les études relatives au projet d'extension devraient être reportées sur la période 2026-2027.

Projet de réhabilitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose

La plateforme de compostage de Sainte-Rose, créée en 2001 et initialement gérée par la CIREST, a fait l'objet d'une extension en 2014 avant d'être reprise par le SYDNE en 2015. Depuis 2020, le site connaît une augmentation significative des tonnages de déchets verts réceptionnés.

Afin de garantir des conditions d'exploitation adaptées et un traitement de qualité des déchets, une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la plateforme a été engagée en 2020. Dans ce cadre, le maître d'œuvre IDEM'S a réalisé les phases de diagnostic et d'avant-projet (AVP) entre 2020 et 2022. Le projet a toutefois été mis en suspens à l'issue de ces premières études.

En décembre 2024, le SYDNE a mandaté un nouveau bureau d'études, ATM-OI, afin de réactualiser l'étude de faisabilité. Cette mission visait notamment à :

- définir le scénario de traitement le plus adapté aux besoins identifiés (volumes entrants, typologie des déchets à traiter, notamment déchets verts et biodéchets) et aux contraintes du site ;
- étudier les possibilités d'évolution de la plateforme, incluant :
  - une extension potentielle de l'installation existante ;
  - la réhabilitation de l'existant, en lien ou non avec cette extension ;
- vérifier la compatibilité du scénario retenu avec la réglementation en vigueur, la plateforme étant actuellement classée ICPE sous régime déclaratif.

Cette étude a été réalisée en 2025. Sur cette base, une maîtrise d'œuvre devrait être désignée en 2026 afin de conduire les études de conception et de préparer les dossiers de consultation des entreprises pour les travaux.

Parallèlement, le SYDNE a engagé, au dernier trimestre 2024, un marché pour l'acquisition de nouveaux équipements (broyeur et cribleur). Ces engins ont été réceptionnés et mis en service en 2025, contribuant à l'amélioration des conditions d'exploitation du site.

6.3. PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIÈRE DE VALORISATION MATIÈRE

Dans le prolongement de sa stratégie d'optimisation des coûts du service public et de renforcement de la maîtrise d'ouvrage publique, le SYDNE a fait le choix de réaliser son propre centre de tri des déchets issus de la collecte sélective (CS), sur le territoire Nord-Est de La Réunion. La perspective de l'extension des consignes de tri, prévue en janvier 2026, accentue en effet l'obsolescence et l'exiguïté du centre de tri actuel exploité par VALOI, situé à La Mare, sur la commune de Sainte-Marie.

Le projet envisagé est dimensionné pour une capacité de traitement de 15 000 tonnes par an, sur une emprise d'environ 2 hectares, pour un coût estimatif de 22 M€ HT.

Dans cette perspective, le SYDNE prévoit une mise en service de son futur centre de tri à l'horizon 2029. Afin d'assurer la continuité du service d'ici cette échéance, le marché de tri des bacs jaunes a été renouvelé en 2025 pour la période 2026-2029. Ce marché a été notifié à la société VALOI en avril 2025.

Par ailleurs, le SYDNE s'est doté, en octobre 2024, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), confiée au bureau d'études TRIDENT, afin de conduire les études de prédimensionnement et de conception, et d'accompagner la collectivité dans la définition et la passation des marchés liés au mode de gestion de l'équipement (conception, travaux, exploitation et maintenance).

Une première phase d'études préalables relative au dimensionnement de l'équipement a été réalisée entre fin 2024 et 2025. En parallèle, une démarche de recherche foncière a été engagée en 2025 afin d'identifier un site d'implantation et de permettre la poursuite des études de faisabilité. Toutefois, cette recherche s'avère particulièrement complexe et devra se poursuivre en 2026.

La sélection du foncier constituera une étape déterminante pour finaliser les études de faisabilité et engager les phases opérationnelles du projet.

VII. ANNEXES

SYDNE
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
DU NORD ET DE L'EST DE LA RÉUNION

7.1. DÉTAILS DES TONNAGES COLLECTÉS PAR COLLECTIVITÉ

Exutoires	Flux de déchets	TOTAL TONNAGE		
		CINOR	CIREST	SYDNE
INOVEST	OMR	59 798,00	35 169,35	94 967,35
	PAP / TRANSIT	59 185,74	34 836,41	94 022,15
	Bornes Apports Volontaire	438,04		438,04
	Biodéchets	174,22		174,22
	Caissons		332,94	332,94
	ENCOMBRANTS	25 008,42	15 664,60	40 673,02
	PAP	1 343,49	3 113,09	4 456,58
	Transit	11 829,20		11 829,20
	Déchèteries	11 827,37	9 526,69	21 354,06
	Communes	8,36	3 024,82	3 033,18
	Refus de tri DV	*225,25*	*104,81*	*330,06*
	Refus de tri CS (pour info)	*2 480,59*	*1 457,59*	*3 938,18*
ROBERT	INERTES Déchèteries	5 249,76	3 248,46	8 498,22
PFJAM RDO	TOTAL DECHETS VERTS	37 165,93	30 226,29	67 392,22
	Déchets verts PAP	5 384,28	9 747,31	15 131,59
	Déchets verts DECHETERIES	5 220,70	3 761,58	8 982,28
	Déchets verts communes et divers	5 371,25	2 496,80	7 868,05
	Déchets verts RDO	17 283,14		17 283,14
	Déchets verts cyclone	3 906,56	14 220,60	18 127,16
VALOI	TOTAL COLLECTE SELECTIVE	5 755,28	3 574,10	9 329,38
	CS PAP (+Caissons collectes exceptionnelles)	4 671,72	3 219,99	7 891,71
	CS BAV / BAVE	292,78	107,62	400,40
	Cartons Décheteries (+ valderun)	790,78	246,49	1 037,27
SOLYVAL	TOTAL PNEUS (+ REP)	21,10	0,00	21,10
CANDE BTP	DECHETS METALLIQUES	3 273,02	4 150,40	7 423,42
	DM Jamaïque transit	169,40		169,40
	DM décheteries	2 998,44	3 106,02	6 104,46
	DM PàP		339,32	339,32
	DM DEPOTS SAUVAGES_Multi villes	105,18		105,18
	DM CYCLONE		705,06	705,06
	TOTAL FLUX SOUS GESTION SYDNE	136 271,51	92 033,20	228 304,71
Flux sous gestion des collectivités	Verre	2 933,68	1 468,96	4 402,64
	DEEE	1 323,77	1 174,65	2 498,42
	TLC déch	437,44	67,20	504,64
	Lampes	0,00	1,74	1,74
	Piles	15,93	3,11	19,04
	Batteries	97,63	179,29	276,92
	Huile usagées VIDANGE		77,95	77,95
	Huile usagées ALIMENTAIRE		9,50	9,50
	VHU	742,39		742,39
	MULTI-REP : ÉCO-MAISON		427,40	427,40
	Placoplatre		574,34	574,34
	TOTAL FLUX SOUS GESTION EPCI	5 550,84	3 984,14	9 534,98
	TOTAL GLOBAL	141 822,35	96 017,34	237 839,69

7.2. DÉTAILS DES TONNAGES REÇUS PAR LE CENTRE DE TRI VALO.I

ENTRÉES

CINOR	2024	2025	Variation (en %)
Portes-à-portes	4728,9	4671,7	-1%
Bornes d'apports volontaires	280,8	292,8	4%
Transit Jamaïque (carton)	94,9	54,1	-43%
Déchetteries (carton)	770,9	736,7	-4%
Opérations spéciales	0,0	0,0	0%
Déclassements	21,4	0,0	-100%
TOTAL	**5897,0**	**5755,3**	**-2%**

CIREST	2024	2025	Variation (en %)
Portes-à-portes	3155,1	3220,0	2%
Bornes d'apports volontaires	88,6	107,6	21%
Déchetteries (carton)	249,3	246,5	-1%
TOTAL	**3493,0**	**3574,1**	**2%**

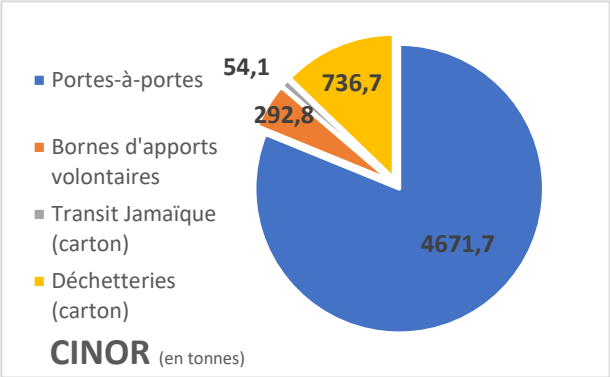

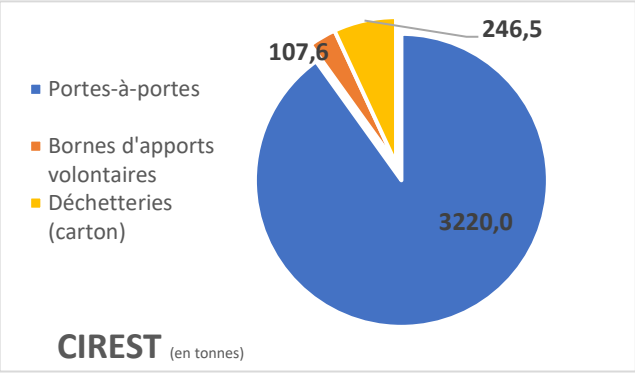

ÉTAPES DE TRI DANS LE CENTRE DE

SORTIES

CINOR	2024	2025	Variation (en %)
Acier	120,0	136,2	14%
Aluminium	19,3	19,4	0%
Carton	1990,7	1863,5	-6%
JRM	773,2	672,3	-13%
PEHD	154,8	149,5	-3%
PET Clair	393,6	430,6	9%
Valorisables	**3452,4**	**3271,5**	**-5%**
Refus de tri	2277,2	2480,6	9%
Déclassement	21,4	0,0	-100%
Refus	**2298,6**	**2480,6**	**8%**
	39,97%	43,10%	3,13 pts
Total Sorties	**5751,01**	**5752,08**	**0%**

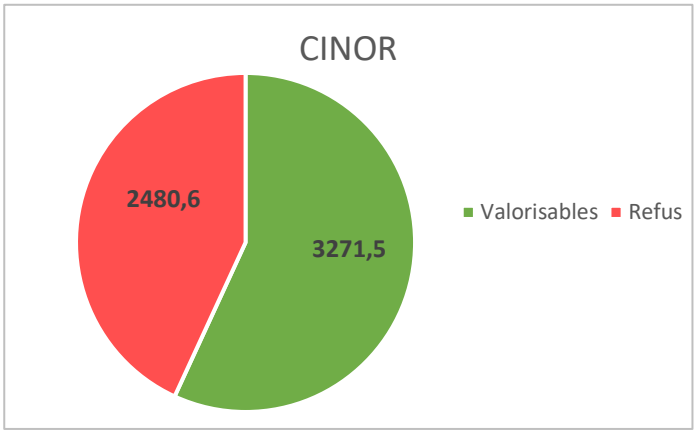

CIREST	2024	2025	Variation (en %)
Acier	104,1	91,8	-12%
Aluminium	17,5	12,3	-30%
Carton	1063,8	1187,3	12%
JRM	393,9	424,8	8%
PEHD	113,7	104,8	-8%
PET Clair	343,8	286,9	-17%
Valorisables	**2037,2**	**2107,9**	**3%**
Refus de tri	1569,3	1457,6	-7%
Déclassement	0	0	
Refus	**1569,3**	**1457,6**	**-7%**
	43,51%	40,78%	-2,73 pts
Total Sorties	**3606,49**	**3565,49**	

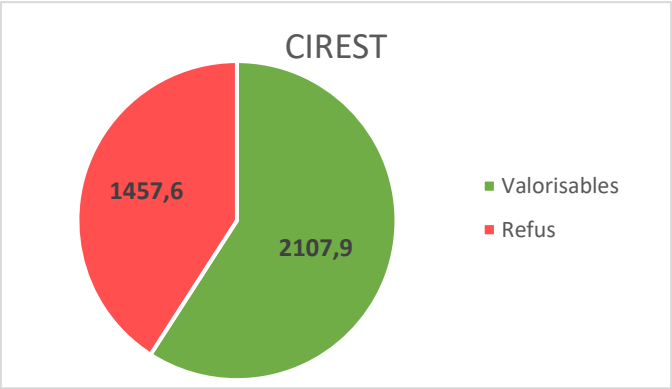

7.3. SYDNE – CHIFFRES CLÉS 2025

Une année marquée par le cyclone GARANCE

ACTIVITÉ

Population desservie	Déchets traités	Évolution des tonnages	Impact cyclone GARANCE
345 553	**237 840**	**+10,65 %**	**31 691**
habitants	tonnes	vs 2024	tonnes supplémentaires

BUDGET

Dépenses totales	Contributions des EPCI	Hausse des dépenses	Taux de réalisation
41,93	**37,74**	**+11,97 %**	**99,57 %**
M€	M€	vs 2024	des crédits ouverts

INVESTISSEMENTS —

2024 : 0,40 M€

2025 : 1,91 M€

+372,9 % de dépenses réelles d'investissement entre 2024 et 2025

- Broyeur-cribleur de Sainte-Rose : 1,02 M€ (principal projet de l'exercice)
- Taux d'exécution des crédits d'investissement : 73 % (contre 24 % en 2024)

PERFORMANCE DE GESTION

Indicateur	Résultat
Délai global de paiement	**14,45 jours**

Taux de recouvrement	**93,57 %**
Délai de recouvrement	**46 jours**

RATIOS FINANCIERS CLÉS

Ratio	2024	2025	Évolution
Dépense par habitant	110 €	121 €	+10,0 %
Dépense par tonne traitée	174 €	176 €	+1,1 %
Contribution EPCI par habitant	101 €	109 €	+7,9 %
Contribution EPCI par tonne	160 €	165 €	+3,1 %
Investissement par habitant	1,18 €	5,52 €	+367,8 %
Investissement par tonne	1,88 €	8,03 €	+327,1 %
Tonnage traité par habitant	0,63 t	0,69 t	+9,5 %
Dépenses d'investissement / dépenses totales	1,1 %	4,5 %	+3,4 pts

Source : Compte Financier Unique (CFU) 2025 et Tableau de Bord Financier (TBF) DGFiP – SYDNE

Malgré le cyclone GARANCE et un niveau record de déchets traités, le SYDNE maintient ses équilibres financiers, améliore ses performances de gestion et réalise près de 1,9 M€ d'investissements sans contribution d'investissement complémentaire des EPCI membres.

7.4. FICHES D'IDENTITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU SYDNE

PLATE-FORME DE BROYAGE DES DECHETS VERTS / SITE DE LA JAMAÏQUE

- PROPRIETE DU SYDNE

OBJECTIFS :
L'installation a pour objet d'assurer le traitement par le broyage des déchets verts. Le site se compose d'une zone de dépôt et de contrôle, une zone de broyage et une zone dédiée au broyat.

LOCALISATION	La plate-forme de broyage est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque. Le site est accessible depuis la rue du karting en passant par la RN2.	
SURFACE	Surface totale 13 459 m^2 dont surface dalle bétonnée 5 815 m^2	
MISE EN SERVICE	2016	
EXPLOITATION	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'en 2026	
HORAIRES	Du lundi au vendredi Samedi	6h00 – 18h00 6h00 – 12h00
CAPACITE	16 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des caissons des déchetteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux et des opérations post cyclone.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ STOCKAGE	Après pesage, les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts, qui broie les végétaux pour être mis en andain.
DUREE DU PROCESS	Le temps de présence d'un andain est d'environ un mois « temps nécessaire à la réception des analyses ».
REFUS DE TRI	Les refus de tri valorisable sont isolés des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agrée. Les refus de tri ultimes sont conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
SUIVI	Traçabilité d'un lot constitué de trois andains soit un lot trimestriel, l'analyse consiste à prendre un échantillon de la matière et de le transmettre au laboratoire afin de s'assurer qu'il correspond à la norme AFNOR NFU 44 051 qualité du compost. Respectant les paramètres « agronomie – HAP – IMPURTES - PHYSICOCHIMIQUE
EVACUATION DU BROYAT	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles, en support de culture

PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VEGETAUX / RECYCLAGE DE L'OUEST « RDO »

OBJECTIFS :
La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux.
Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbiologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols, répondant à la norme NFU 44 051.

LOCALISATION	La plate-forme de compostage est située route de Mafate grand pourpier 97 460 Saint Paul
SURFACE	13 800 m2
MISE EN SERVICE	En 2009 sur la commune de Saint Paul
EXPLOITATION	RECYCLAGE DE L'OUEST « RDO »
GESTION	Marché de prestation de service
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'en 2026
HORAIRES	Du lundi au vendredi 6h00 – 18h00
CAPACITE	27 000 tonnes
DECHETS ACCEPTES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux et des opérations post cyclone.

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION STOCKAGE	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts, qui broie les végétaux pour être mis en andain de fermentation.
DUREE DU PROCESS	Le temps de présence d'un andain est d'environ un mois « temps nécessaire à la réception des analyses ».
REFUS DE TRI	Les refus de tri valorisable sont isolés des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agrée. Les refus de tri ultimes sont conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
SUIVI	L'analyse consiste à prendre un échantillon de la matière et de le transmettre au laboratoire afin de s'assurer qu'il correspond à la norme AFNOR NFU 44 051 qualité du compost. Respectant les paramètres « agronomie – HAP – IMPURTES - PHYSICOCHIMIQUE

EVACUATION DU BROYAT Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles, en support de culture ou introduit dans le process de co-compostage.

PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VEGETAUX / SAINTE-ROSE - PROPRIETE DU SYDNE

OBJECTIFS :
La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux.
Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbiologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols, répondant à la norme NFU 44 051.

LOCALISATION	La plate-forme de compostage est située à proximité des pépinières municipales, sur la commune de Ste-Rose, lieudit « Marocain ».
SURFACE	5 000 m^2
MISE EN SERVICE	2001 – Extension du site en 2014
EXPLOITATION	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)
GESTION	Marché de prestation de service
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'à septembre 2027
HORAIRES	Du lundi au vendredi 6h00 – 18h00
CAPACITE	8 000 Tonnes / an
DECHETS ACCEPTES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés.

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION STOCKAGE	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts, qui broie les végétaux pour être mis en andain de fermentation.
FERMENTATION	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains (h = 2 à 3 m), pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 3 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération part retournement, prise de température régulière.
MATURATION	Le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 3 mois sans retournement.
CRIBLAGE	Consiste à tamiser le produit pour extraire différentes fractions de compost 020 compost fin et 040 compost plus grossier ainsi que les refus de criblage fractions grossières.
REFUS DE TRI	Les refus de tri valorisable sont isolés des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agrée. Les refus de tri ultimes sont conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
SUIVI	Traçabilité d'un lot = trimestriel, l'analyse consiste à prendre un échantillon de la matière et de la transmettre au laboratoire afin de s'assurer qu'il correspond à la norme AFNOR NFU 44 051 qualité du compost. Respectant les paramètres « agronomie – HAP – IMPURTES – PHYSICOCHIMIQUE

AMELIORATION Le Prestataire GTC a mis en place en août 2023 une unité de séchage par impulsion d'air dans l'andain afin d'accélérer le processus de séchage compte tenu de la pluviométrie importante dans le secteur et donc du taux d'humidité, réduisant ainsi le temps le process global de six mois à quatre mois.

CENTRE DE VALORISATION MULTI-FILIERES (CVMF) – INOVEST

OBJECTIFS :
Tri séparatif des matières recyclables - Tri des fractions organiques - Séparation des inertes et refus ultimes - Préparation du CSR

LOCALISATION	Le Centre de valorisation des déchets non dangereux est situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieux dit les trois frères
SURFACE	26 ha
MISE EN SERVICE	Décembre 2020
EXPLOITATION	INOVEST / SUEZ
GESTION	Marché de prestation de service
DUREE D'EXECUTION	
HORAIRES	Du lundi au vendredi - de 6h00 à 17h45 du lundi au vendi Samedi - de 6h00 à 11h45 le samedi
CAPACITE	155 000 t/an
DECHETS ACCEPTES	Déchets non dangereux : OMR, ENCOMBRANT, REFUS de DV, REFUS de CS, PLACOPLATRE

TECHNIQUES DE TRAITEMENT Tri séparatif des matières recyclables - Tri des fractions organiques - Séparation des inertes et refus ultimes - Préparation du CSR

RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE	Présentation et pesage du véhicule à plein et premier contrôle au niveau du pont bascule situé à l'entrée du site – après validation et acception du gisement le camion et son chargement sont autorisés à se présenter au quai de vidage du CVM. Au moment du déchargement le gisement bascule dans une fosse ou un tri mécanique à l'aide d'une crue est opéré avant d'alimenter un convoyeur chargé de répartir le gisement au cœur du process.
PROCESS DE TRI	Le process de tri permet d'extraire différent flux de matières valorisables : fibreux - carton – mix plastique – métaux ferreux et non ferreux – et de produire du CSR et du compost
MATIERES SORTANTES	Les matières sortantes sont conditionnées en caissons de 30 m3 ou en camion de type semi-remorque pour être acheminés vers les filières adaptées.
SUIVI ET QUALITE	Le suivi qualité comprends trois niveaux de contrôle : N° 1 conseil de surveillance 1fois par an N° 2 comité technique « mensuel » N° 3 comité de pilotage de la vie du site Des caractérisations du CSR : PCI, Taux de chlore, Taux d'humidité, Taux de cendre
REFUS DE TRI	Les refus ultimes sont acheminés vers l'ISDND pour être enfouis.

CENTRE DE TRI – VALO.I

OBJECTIFS :
Le centre de tri est une installation dans laquelle les déchets recyclables collectés sont triés par matière, en vue d'être acheminés vers les filières de recyclages en Europe et en Asie.

LOCALISATION	Le Centre de Tri est situé dans la ZAE de la Mare sur la commune de Ste-Marie.
SURFACE	Hangar de 1560 m2
MISE EN SERVICE	2000
EXPLOITATION	VALOI
GESTION	Marché de prestation de service
DUREE D'EXECUTION	Marché de 4 ans ferme, soit jusqu'au 31 décembre 2029
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi 6h00 – 18h00 Samedi 6h00 – 11h00
CAPACITE	Déchets ménagers et DAE : volume autorisé : 1800 m3
DECHETS ACCEPTES	Emballages en acier, aluminium, papier, carton, les flaconnages plastiques, films. Provenant de la collecte porte-à-porte de la CINOR et de la CIREST, des Bornes d'Apports Volontaires, des déchetteries, et de manifestations publiques organisés sur les territoires.

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE	- A la réception, les déchets sont pesés par double pesée, sur un pont bascule relié à un logiciel de pesage et contrôlé par un opérateur à l'entrée du site ; - Vidage du camion sur une zone prévue à cet effet, et contrôle visuel de la qualité du chargement ; - Stockage des flux pour tri.
PROCESS DE TRI	- Alimentation de la chaine de tri ; - Dépollution du gisement en enlevant les fines (taille <50mm = refus de tri) ; - Tri mécanique et manuel, par type de matière (papier, carton, bouteilles et flacons en plastique, emballages en acier et aluminium, refus de tri).
MATIERES SORTANTES	- Les déchets sont mis en balles, pesées et étiquetés par matière valorisable. Les balles sont stockées dans des containers avant prise en charge par l'éco-organisme CITEO pour recyclage.
SUIVI ET QUALITE	- Caractérisation des déchets entrants et sortants ; - Présence d'un agent qualité ; - Contrôles du SYDNE.
REFUS DE TRI	-Les refus de tri sont conditionnés dans une benne de stockage de 30 m^3 et acheminés jusqu'à INOVEST pour fabriquer du CSR.

TRAITEMENT DES INERTES ENTREPRISE ROBERT

OBJECTIFS :
Traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) appartenant à la rubrique 2515 « Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes » soumise le régime de déclaration.

LOCALISATION	Le Centre de traitement des inertes est situé dans la zone d'activité de Paniandy sur la commune de Bras Panon	
SURFACE	9850 m^2	
MISE EN SERVICE	Décembre 2020	
EXPLOITATION	Entreprise Robert	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'au 28 décembre 2028	
HORAIRES	Du lundi au vendredi	7h00 – 18h00
CAPACITE		
DECHETS ACCEPTES	Mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes » soumise le régime de déclaration, issus des caissons des déchetteries.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE	Pesage du véhicule à plein et premier contrôle au niveau du pont bascule situé à l'entrée du site – après validation et acception du gisement le camion et son chargement sont autorisé à vider en zone de réception. Au moment du déchargement un deuxième contrôle est effectué par un agent en zone de réception. Le gisement est stocké en attente de traitement.
PROCESS	Les déchets inertes tel que les galets sont cassés avec un brise roche hydraulique (BRH) et sont transformés en moellon. Les déchets inertes parpaings, briques, carrelages, galets sont broyés dans le broyeur cribleur et transformés en agrégats de différentes dimensions en fonction de la granulométrie désirée. Une séparation des ferreux recyclable est effectué au moment du broyage.
Conditionnement des matières sortantes	Les matières sortantes matériaux inertes recyclés sont conditionnées en andains de différentes granulométrie (0/25 – 10/20 – 0/10 – 0/8 – 6/10) vendues à la tonne.
SUIVI ET QUALITE	Le site dispose d'une responsable QSE en charge du suivi des analyses et responsable de tout le côté administratif de l'entreprise. Les matières sont analysées avant la mise en vente.
REFUS DE TRI	Les refus valorisables sont principalement le fer et les indésirables sont valorisés dans d'autres installations agrées.

CANDE BTP

OBJECTIFS :
La plateforme ICPE qui appartient à un prestataire privé, a pour objectif de réceptionner, trier et conditionner les déchets métalliques en provenance des déchetteries, de la collecte en porte-à-porte et du ramassage des dépôts-sauvages.

LOCALISATION	Sainte-Suzanne	
SURFACE	2 000 m^2	
MISE EN SERVICE	2024	
EXPLOITATION	CANDE BTP	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'à novembre 2025	
HORAIRES	Du lundi au Vendredi	7h00 – 18h00
CAPACITE	7000 tonnes / an	
DECHETS ACCEPTES	Les déchets métalliques se composent de ferrailles dites légères telles que feuilles de tôles, cadre de vélos, pièces métalliques automobiles, gazinières, pots de peinture vides et tous autres objets métalliques ne nécessitant que très peu d'opérations de dépollution préalable.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ SUIVI	Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule et au niveau de la plateforme de vidage
METHODE DE PRETRAITEMENT	Un premier tri est effectué sur l'aire de stockage dédié Les déchets métalliques sont ensuite compactés pour obtenir une balle d'environ un mètre cube Ceux-ci sont empotés dans des containers qui iront à l'export dans des fonderies
SUIVI	Un responsable de site gère la compilation et la communication des informations sur les tonnages entrants sur site, des tonnages valorisés et des refus de tri.

NOTES

SYDNE

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
DU NORD ET DE L'EST DE LA RÉUNION

2 rue des Cascavels – Bel Air
97 441 Sainte Suzanne
Tel: 0262 72 34 09

SYDNE.RE

Tous les papiers se trient et se recyclent, ce document aussi !

LE TRI + FACILE LIVRET BAC DE TRI